

PN-ABU-783

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL, LA
SECURITE ALIMENTAIRE ET LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CONSULTATION SECTORIELLE
8 ET 9 DECEMBRE 1993

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI

N'Djaména - Janvier 1994

PJ-APU-783

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL, LA
SECURITE ALIMENTAIRE ET LES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CONSULTATION SECTORIELLE
8 ET 9 DECEMBRE 1993**

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI

N'Djaména - Janvier 1994

2

LISTE DES ABREVIATIONS

AGRHYMET	Centre Agro-Hydro-Météorologique
AMTT	Projet de commercialisation et de transfert de technologies agricoles au Tchad
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement des Etats de l'Afrique
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BET	Borkou - Ennedi - Tibesti
BID	Banque Islamique de Développement
BIEP	Bureau Interministériel d'Etudes et de Programmation
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement
BIT	Bureau International du Travail
CAPAGRI	Centre d'Appui Agro-Industriel
CASAU	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et l'Aide d'Urgence
CETIMAF	Centre de Tissage Manuel des Femmes
CFD	Caisse Française de Développement
CFPA	Centre de Formation Professionnelle Agricole
COTON TCHAD	Société Cotonnière du Tchad
CTA	Cellule Technique d'Aopui
CR 02	Mesure N° 2 du thème "Crédit Rural"
DHA	Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DIAPER	Diagnostic Permanent
DOP	Direction de l'Organisation Pastorale
DPPSA	Direction de la Promotion de la Production et de la Sécurité Alimentaire
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DRTA	Direction de la Recherche et de la Technologie Agricole
DREM	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie
DRHFRP	Direction des Ressources Humaines, de la Formation Rurale et des Programmes
EU 04	Mesure N° 4 du thème "Eau et son Utilisation"
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GTZ	Agence de coopération allemande
GTV	Gestion des Terroirs Villageois
IRCT	Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles
INSH	Institut National des Sciences Humaines
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MPC	Ministère du Plan et de la Coopération
OF 02	Mesure N° 2 du thème Organisation et Formation
OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
OMVSD	Office de Mise en Valeur de Sategui Deressia
ONC	Office National des Céréales
ONDR	Office National du Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale

ONPT	Office National des Postes et des Télécommunications
ONHPV	Office National de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise
PADS	Programme d'Action pour le Développement Social
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLTRA	Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
P.V.	Protection des Végétaux
RA	Recherche Agronomique
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIM	Service d'Information sur les Marchés
SODELAC	Société de Développement du Lac Tchad
SOFRECO	Société Française d'Etudes et de Conseils
SSA	Stock de Sécurité Alimentaire
UDEAC	Union des Etats de l'Afrique Centrale
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNSO	United Nations Sahel Organisation
USAID	Agence de coopération des Etats Unis
VITA	Volunteers In Technical Assistance

TABLE DES MATIERES

1 - INTRODUCTION	1
2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION SECTORIELLE	3
2.1 - Programme initial de la Consultation Sectorielle.....	3
2.2 - Déroulement de la Consultation Sectorielle.....	3
2.3 - Liste des délégations présentes et des participants	4
3 - ALLOCATIONS D'OUVERTURE	9
3.1 - Allocution d'ouverture du Coordonnateur Résident des Nations Unies	9
3.2 - Discours d'ouverture de M. le Ministre du Plan et de la Coopération.....	11
3.3 - Discours d'ouverture du Délégué de la Coopération Française.....	12
3.4 - Discours d'ouverture du délégué de la Banque Mondiale.....	14
3.5 - Discours d'ouverture du Représentant de la FAO	15
3.6 - Discours d'ouverture du Coordonnateur de la C.T.A.	18
4 - DEBATS SUR LES MESURES	25
4.1 - Introduction.....	25
4.2 - Débats	25
4.3 - Questions complémentaires sur les mesures	36
4.4 - Réponses aux questions complémentaires	38
4.5 - Proposition de modification de la mesure CR O5	41
5 - INTERVENTION DES BAILLEURS DE FONDS	43
5.1 - INTRODUCTION - MERCREDI - APRES MIDI	43
5.2 - CFD	43
5.3 - Banque Mondiale.....	44
5.4 - Communauté Européenne.....	45
5.5 - UNSO	45
5.6 - USAID.....	46
5.7 - F.A.O.	46
5.8 - PNUD.....	48
5.9 - O.M.M.	49
5.10 - Coopération Française	50
5.11 - FIDA.....	51
5.12 - Conclusion de Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération.....	51
6 - SYNTHESE	53
7 - ALLOCUTIONS DE CLÔTURE	61
7.1 - Monsieur Etienne Alingué de la Banque Mondiale	61
7.2 - Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération.....	61

1 - INTRODUCTION

La troisième Conférence de la Table Ronde pour la République du Tchad qui s'est tenue à Genève du 19 au 20 juin 1990 (GENEVE III), avait conclu à la nécessité de préparer, puis de tenir huit consultations sectorielles : éducation-formation-emploi, coopération technique, promotion du secteur privé, santé et affaires sociales, environnement et lutte contre la désertification, développement urbain, secteur transport et enfin **développement rural, sécurité alimentaire et ressources hydrauliques**.

La méthodologie générale, commune aux différentes consultations, a été basée sur une large participation des cadres nationaux, sur l'organisation d'un séminaire à mi-parcours et enfin sur la préparation d'une documentation. Celle-ci est destinée aux participants à la consultation sectorielle et doit comprendre la stratégie, la politique sectorielle ainsi qu'un programme d'action.

Le 18 décembre 1991, une réunion préliminaire s'était tenue au Ministère du Développement Rural, sous la présidence du Ministre du Développement Rural. Y participaient deux bailleurs de fonds désignés comme chefs de file - La Coopération Française et la Banque Mondiale - la FAO, désignée comme "facilitateur" pour la préparation, le PNUD, qui appuie le Gouvernement pour l'organisation de ses consultations sectorielles, ainsi que le Secrétariat d'Etat au Plan et à la Coopération. L'objectif de cette réunion était de fixer un calendrier indicatif et d'esquisser le contenu de la préparation de la consultation sectorielle.

Le Gouvernement a créé dès le 11 février 1992, le Haut Comité Interministériel chargé de la préparation, du suivi et de l'exécution de la consultation sectorielle, cette disposition était complétée le 17 mars par la création de la Cellule Technique d'Appui (CTA), elle-même composée de onze commissions thématiques :

- | | |
|--|--|
| 1 - Recherche Agronomique | 7 - Eau et son Utilisation |
| 2 - Protection des Cultures | 8 - Pêche et son Exploitation |
| 3 - Crédit rural | 9 - Echanges et Commercialisation des Produits Agricoles |
| 4 - Encadrement et Vulgarisation | 10 - Cadrage Macro-économique |
| 5 - Cultures Pluviales et irriguées | 11 - Sécurité Alimentaire |
| 6 - Organisation et Formation du Monde Rural | |

La CTA a bénéficié de l'appui des bailleurs de fonds chefs de file, notamment :

- **Coopération Française** : 40 hommes.mois de consultants nationaux, 7 hommes.mois de consultants internationaux et une contribution aux dépenses de fonctionnement de la CTA ;
- **PNUD** : 5 hommes.mois de consultant international "facilitateur", recruté par la FAO et la prise en charge des dépenses de la consultation sectorielle
- **Banque Mondiale** : 2 hommes.mois de consultant, une contribution aux dépenses de déplacement sur le terrain, aux dépenses du séminaire, au fonctionnement de la CTA et la reproduction des documents de la consultation ;
- **FAO** : 15 hommes.mois de consultants nationaux et une consultation dans le domaine de la pêche.

Un séminaire a été organisé les 24, 25 et 26 juin sous la présidence du Ministre du Plan et de la Coopération, son but était d'examiner le bilan-diagnostic ainsi que les orientations stratégiques proposées, d'en débattre et de collecter les avis de tous les participants. Ont participé les Ministres membres du Haut Comité Interministériel, les principaux responsables du secteur, des responsables de services décentralisés et des grands projets, des représentants des ONG et les représentants des agences de coopération représentées à N'Djaména.

La documentation destinée aux participants de la consultation sectorielle a été préparée, immédiatement après la tenue du séminaire national de préparation et intègre donc les conclusions et recommandations de ce dernier. En particulier, le volume 2 - Diagnostic et stratégies - a été préparé à partir du document corrigé du séminaire.

La documentation préparée pour la consultation sectorielle comprend quatre volumes et une annexe séparée :

- **Volume 1 - SYNTHÈSE**
- **Volume 2 - DIAGNOSTIC ET STRATÉGIES**
- **Volume 3 - PROGRAMME D'ACTION**
- **ANNEXE au Volume 3 - FICHER DES PROJETS EN COURS**
- **Volume 4 - CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE**

La documentation a été expédiée aux organisations invitées un mois avant la tenue de la Consultation Sectorielle.

La Consultation Sectorielle s'est tenue les 8 et 9 décembre 1993 à N'Djaména, dans la salle de conférence du NOVOTEL.

Le présent document intitulé - COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CONSULTATION SECTORIELLE - complète la série de 5 documents préparés avant la tenue de la Consultation Sectorielle en présentant l'ensemble des travaux, allocutions et interventions.

2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION SECTORIELLE

2.1 - Programme initial de la Consultation Sectorielle

Mercredi 08 Décembre 1993

09 h 00	Intervention du PNUD
09 h 30	Ouverture de la Consultation Sectorielle par le Ministre du Plan et de la Coopération
09 h 45 - 10 h 45	Intervention des Bailleurs de fonds, chefs de file (Coopération Française et Banque Mondiale) et de la FAO
10 h 45 - 11 h 00	Pause café
11 h 00 - 12 h 00	Intervention du Coordonnateur de la Cellule Technique d'Appui
12 h 30 - 14 h 00	Interventions des Bailleurs de fonds sur les mesures
14 h 00 - 16 h 00	Suspension
16 h 00 - 17 h 30	Suite des interventions sur les mesures
17 h 30 - 18 h 00	Pause café et fin des travaux.

Jeudi 09 Décembre 1993

08 h 00 - 10 h 00	Interventions des Bailleurs de fonds sur les programmes
10 h 00 - 10 h 30	Pause café
10 h 30 - 14 h 00	Suite des interventions sur les programmes
14 h 00 - 16 h 00	Suspension
16 h 00 - 17 h 00	Synthèse des travaux
17 h 00 - 17 h 30	Clôture des travaux par le ministre du Plan et de la Coopération

2.2 - Déroulement de la Consultation Sectorielle

Dans l'ensemble la Consultation Sectorielle s'est déroulée selon le programme initial qui avait d'ailleurs été approuvé par les participants, au début de la première journée.

Le Ministre du Plan et de la Coopération a présidé les travaux, le Coordonnateur de la CTA est intervenu de nombreuses fois, à la demande du Président, pour faire des exposés introductifs sur les mesures puis sur les programmes, pour répondre aux questions posées par les participants et enfin pour apporter des éclaircissements.

Les interventions sur les mesures étant apparemment terminées à 14 heures le mercredi, après deux tours de tables, le Président a proposé de démarrer les interventions sur les programmes dès la reprise des travaux à 16 heures le mercredi.

Les interventions sur les programmes se sont déroulées le mercredi après-midi et le jeudi matin jusqu'à l'heure de la pause café.

Plusieurs délégations ayant demandé d'intervenir à nouveau sur les mesures, elles ont posé leurs questions complémentaires le mercredi à la reprise des travaux et le Coordonnateur de la CTA leur a apporté ses réponses en ouverture de séance, le jeudi matin.

La synthèse a été préparée le jeudi entre 10 h 30 et 16 heures.

La séance de clôture s'est déroulée selon l'horaire prévu. Le délégué de la Banque Mondiale a fait une courte allocution de clôture, au nom des Bailleurs de fonds chefs de file, avant l'allocution du Ministre du Plan.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture se sont faites en présence de la radio et de la télévision.

2.3 - Liste des délégations présentes et des participants

ORGANISMES	NOM	FONCTION
MPC	IBNI OUMAR MAHAMAT SALEH	Ministre
MPC	ISSA NGARMBASSA	Directeur Général
MPC	ABDOULAYE KARAMBE	Directeur Général Adjoint
MPC/DPDR	DJOGOYE TALANSADI	Directeur
MPC/BUCADER	ABDELWAHAB CHERIF	Directeur
MPC/PAON	MOUSSA AGGREY	Ordonnateur
MAE	MAHAMAT SALEH AHMAT	Ministre
MAE	BICHARA CHERIF DAOUSSA	Directeur Général Coordonnateur/CTA
MAE	NAMBA YALLAH	Directeur Général Adjoint
MAE/ONDR	GIBRAIL MIKAIL	Directeur Général
MAE/BIEP	YOUSOUF MAINA	Directeur Général
MAE/SODELAC	MOCKTAR MOUSSA	Directeur général
MAE/DRHFRP	ABOUBAKAR OURDE	Directeur
MAE/DFPE	MAHAMAT ALI	Directeur
MAE/PPASA	ALI ADOUM DJOROU	Directeur

MAE/DRTA ABBE MADI Directeur

ORGANISMES	NOM	FONCTION
MAE/FIR	A.DOUM KEBIR	Directeur
MAE/DPVC	NGARE MAHAMAT ABBA	Directeur
MAE/DEPA	LAOBEUL DARA	Chef de Division
MAE/DRHFRP	ABDERHAHIM AHMAT	Chef de Division
MAE/DRTA	MAHAMAT ADOUM DJAYA	Expert
MAE/DGRHA	BABOQUET AL YE CHOUA	Chef du bureau d'études
MAE/FIR	DJIMADOUM NGABA	Chef de Division
MAE/SODELAC	ABDALLAH ADAM	Chef de Cellule Technique
MAE	JEAN JACQUES CONSTANS	Conseiller Technique
MAE	CHEY SOEUN	Conseiller Technique
MPC/CTA	MAHAMAT AL-HABO ABDELSALAM	Coordonnateur-adjoint
MAE/CTA	BOUBAKARI HAMADOU	Rapporteur
MPC/CTA	CHAIBO OURDE BICHARA	Rapporteur-adjoint
MAE/CTA	AHMED DORSOUMA	Consultant
MAE/CTA	NGONA GEORGES	Consultant
MAE/CTA	JEAN LOUIS MICHARD	Consultant/Coop.Française
MAE/CTA	FRANCOIS BENET	Consultant, facilitateur/FAO
MMEP	BOUKAR MOUSTAPHA	Directeur Général Adjoint
MMEP/DHA	MOUSSA MOUSTAPHA TERAP	Directeur
MMEP/DREM	BAGDRA GAG	Directeur
MMEP/ONHPV	ADOUM DIAR MOGODI	Directeur
MMEP/ONHPV	BIROUE WASSI KAIBAINA	Directeur-Adjoint
ME	MAHAMAT AHMAT CHOUKOU	Ministre
ME/DOP	CAMAN BEDAOU OUMAR	Directeur
ME/DAAPH	MBAINDOYOM BONO BERNARD	Chef de division
MET	ABDERAHMANE IZZO	Ministre

ORGANISMES	NOM	FONCTION
PNUD	CYR MATHIEU SAMAKE	Coordonnateur-Résident des Nations Unies
PNUD	OLIVIER RANAIVONDRAMBOLA	Représentant Résident adjoint
PNUD	ADAMA TOE	Assistant du Représentant Résident
PNUD	HASSUM CEESAY	Programme Advisor
PNUD	TAPSOBA BERNADETTE	Chargée de programme
PNUD	PIERRE DEDJEBE	Chargé de programme
PNUD	MORBE M. NGARTELBAYE	Economiste national
PNUD	ERWIN DE WANDEL	JPO Economiste
UN/DDSMS	GILLES SANON	Expert/Projet CHD/91/003
FAO	PIERRE GENGE	Représentant
FAO	KOGUIYAGDA DIEUDONNE	Assistant au Représentant
FAO	GENEVIEVE COULLET	Experte en sécurité alimentaire
FAO	PAUL MARTINI	Consultant/Centre des Investissements
BIT	KANDEM EMMANUEL	Expert/Département Entreprise
UNSO	MOUSTAPHA SOUMARE	Conseiller technique
FIDA	BOUTALEB	Délégué
OMM	HASSAN SAIDI	Aministrateur de Programme/Division pour l'Afrique

3 - ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

3.1 - Allocution d'ouverture du Coordonnateur Résident des Nations Unies

Madame, Messieurs les Ministres,

Excellences, Messieurs les Ambassadeurs,

Messieurs les représentants des Bailleurs de fonds et partenaires de développement du Tchad,

Mesdames, Messieurs,

C'était à Genève, en Juin 1990, que le Gouvernement du Tchad a ouvert avec ses partenaires de coopération un dialogue sur les options de développement du pays à l'horizon de l'an 2000. Ce dialogue était conduit dans le cadre du processus du 3^{ème} cycle de Table Ronde.

Plus que les autres pays les moins avancés, le processus de Tables Rondes au Tchad a épousé intimement l'histoire économique et politique du pays et reçu l'unanimité et l'adhésion du Gouvernement, des donateurs et des partenaires de développement. Le processus est reconnu par toutes les parties comme le forum le plus adéquat de dialogues sur les politiques économiques et sociales.

Dans ce contexte, il me plaît de rappeler ce qui suit : Genève I a permis d'organiser l'aide d'urgence pour le pays, Genève II s'est consacré à la restructuration et à la réhabilitation des infrastructures socio-économiques, et enfin Genève III a permis de bâtir un cadre cohérent pour la programmation du développement.

La conférence de Genève III, après avoir examiné le Plan d'Orientation du pays, a identifié huit (8) thèmes prioritaires devant faire l'objet de réunions de suivi. Parmi ces thèmes figurent celui relatif "au Développement Rural, à la Sécurité Alimentaire et aux Ressources Hydrauliques", objet de la rencontre d'aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Il me plaît de constater que le processus qui conduit à la préparation des documents qui sont soumis à notre appréciation a été véritablement l'oeuvre de cadres nationaux qui se sont investis pleinement. Le rôle de l'assistance extérieure a été limitée à la fourniture de l'appui complémentaire à la réflexion nationale.

C'est ici le lieu de présenter toutes nos félicitations aux instances politiques de ce pays et en particulier au Haut Comité Interministériel et à la Cellule Technique d'Appui pour la manière remarquable par laquelle le processus a été conduit.

Je voudrais aussi saluer la forte mobilisation des chefs de file désignés, à savoir la banque Mondiale, la FAO et la France, qui en tant que parrains de l'exercice ont conjugué leurs efforts et leurs énergies pour assurer le succès à cette entreprise.

Plusieurs raisons ont milité en faveur de l'inscription du thème en question parmi les priorités retenues lors de la Table Ronde de Genève III.

En effet, l'agriculture au sens large reste le secteur clé de l'économie tchadienne, avec une contribution au PIB de 44 % en 1992. Cependant, son niveau de productivité reste relativement bas et les possibilités d'accroissement de la production insuffisamment exploitées.

Par ailleurs, comme dans la plupart des pays de la région sahélienne, l'agriculture ici reste profondément tributaire de certains aléas comme le climat, l'enclavement des zones de production, l'insécurité, pour ne citer que ceux-là.

Bien que l'insécurité alimentaire ait connu une réduction considérable au cours de ces cinq dernières années, il n'en demeure pas moins que certains groupes restent encore en insécurité chronique. Aussi, la préparation d'un programme national complet de sécurité alimentaire a été retenue comme un des sujets prioritaires pour cette consultation.

Monsieur le Président,

A ce point, il me plaît de rappeler que cette consultation vient à point nommé. Elle se situe au lendemain de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement communément appelée "Sommet de la Planète Terre" où toute la communauté internationale s'est engagée à promouvoir une nouvelle forme de coopération basée sur des intérêts mutuels et convergents.

En adoptant le "Programme d'Action 21", le sommet de Rio a offert à tous les gouvernements un cadre de référence qui aura certes des répercussions sur les modalités de développement économique et social, mais permettra sans nul doute d'initier un développement durable garantissant le bonheur des générations présentes et futures. Ce cadre prescrit aussi certains principes et je voudrais attirer votre attention sur quelques-uns que j'estime pertinents pour notre rencontre. Il s'agit de :

- l'indispensable implication des populations dans la prise de décision, ceci pour assurer leur adhésion effective et volontaire ;
- le nécessaire renforcement des pouvoirs locaux à travers une politique de décentralisation des structures étatiques ;
- l'attention accrue à porter au rôle des groupes majeurs notamment les femmes et les enfants dans la gestion des ressources naturelles ;
- enfin, la nécessité de créer un environnement propice à la mise en oeuvre des activités, notamment par la mise en place de cadres juridiques, légaux et institutionnels appropriés.

C'est dans cet esprit de solidarité internationale prôné à Rio que je voudrais situer la présente rencontre. Il nous revient, Gouvernement, Bailleurs de fonds et partenaires du développement, d'associer nos réflexions et nos expériences pour que les stratégies et programmes que nous allons discuter répondent aux attentes des populations. Dans ce contexte, il est réconfortant de mentionner les nombreuses activités que les ONGs mènent actuellement dans le monde rural au Tchad et les acquis et expériences accumulés dans les domaines comme l'organisation villageoise, la formation, l'animation féminine et autres.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la création d'un environnement socio-économique axé sur la paix, la sécurité et la démocratie constitue la condition indispensable pour tout développement.

Je vous remercie.

3.2 - Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Madame et Messieurs les Ministres

Messieurs les Représentants des Organisations Internationales

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Non gouvernementales

Mesdames et Messieurs les participants

Permettez moi d'entrée de jeu de vous exprimer, au nom du Gouvernement, mes remerciements pour votre disponibilité et pour l'intérêt que vous portez au développement du Tchad et en particulier au monde rural.

Je voudrais également, avant d'entrer dans le vif du sujet, rappeler les grandes étapes qui ont rythmé, depuis une dizaine d'années les efforts pour le développement économique et social du Tchad et le cadre stratégique dans lequel s'inscrivent tous les travaux sectoriels, comme celui qui va nous occuper intensément pendant ces deux journées des 8 et 9 décembre 1993.

Les trois Tables Rondes qui ont toutes été organisées à Genève ont déterminé ces étapes. La première dite Genève I, s'était tenue en novembre 1982 et avait pour objectif l'aide d'urgence et la reconstruction du pays. La seconde, Genève II, qui s'est tenue en décembre 1985, nous avait permis de programmer l'achèvement de la reconstruction et de jeter les premières bases pour orienter notre économie vers une croissance plus soutenue et durable.

A l'issue de Genève II, il avait été décidé d'approfondir la réflexion dans trois secteurs parmi les plus importants de notre pays : la filière coton qui subissait alors sa première crise, le secteur des transports et communications qui conditionne les résultats dans les autres domaines et enfin le secteur agro-sylvo-pastoral, qui est jusqu'à maintenant considéré comme la locomotive de notre économie. La réunion de suivi de Genève II, organisée ici, à N'Djaména en décembre 1986, avait été la première opération de réflexion exhaustive sur le secteur agro-sylvo-pastoral. Le programme d'investissement, qui est actuellement en cours d'exécution sur le terrain, est un héritage de cette réunion sectorielle de décembre 1986, dans une large mesure.

Pour les besoins de l'analyse, le secteur avait alors été découpé en douze sous secteurs. Ce découpage se retrouve en partie dans le découpage adopté par la Cellule Technique d'Appui en onze thèmes confiés chacun à une commission.

La Table Ronde de Genève III, tenue les 19 et 20 Juin 1990, a permis de compléter et de renforcer les dispositions prises à l'occasion de Genève II. Il a été décidé d'approfondir nos analyses dans plusieurs secteurs, dont le secteur du Développement Rural, auquel ont été associées la Sécurité alimentaire et les Ressources Hydrauliques.

On se souvient également que cette Table Ronde a été l'occasion de présenter aux partenaires du Tchad, le Plan d'Orientation à l'horizon 2000. Plan qui constitue désormais le document de référence pour toutes les décisions et travaux stratégiques dans le pays.

Je me réjouis de constater que les propositions élaborées par la Cellule Technique d'Appui, contenues dans les documents mis à votre disposition, sont en parfaite cohérence avec le Plan d'Orientation.

Nous nous sommes donné rendez-vous aujourd'hui, pour présenter à la Communauté Internationale notre stratégie sectorielle ainsi que le programme d'action qui la sous-tend.

Car nous voulons que cette stratégie soit l'affaire de tous. C'est pourquoi, le Haut Comité Interministériel a souhaité que les principaux Bailleurs de fonds puissent donner leur avis sur les documents transmis.

Je voudrais rappeler, avant de conclure, quelques aspects du contexte national qui ont, à mes yeux, une incidence particulière sur les perspectives de développement du monde rural.

Tout d'abord je tiens à souligner que les efforts qui ont été entrepris avec le concours de tous pour restructurer notre économie ont donné des résultats encourageants, notamment pour la croissance de l'économie. Cependant, il ne faut pas se cacher que ces résultats sont encore fragiles et particulièrement sensibles à plusieurs facteurs externes, tels que le régime pluviométrique ou l'évolution du marché international, mais aussi des facteurs internes sur lesquels nous pouvons agir.

C'est ainsi que plusieurs facteurs particulièrement déterminants pour le développement rural relèvent d'autres secteurs à savoir, les voies de communication, l'éducation, la réforme fiscale et l'environnement. Le Gouvernement est déterminé à donner la priorité à ces secteurs.

Enfin, je tiens à souligner combien l'aide que les Bailleurs de fonds chefs de file - la Banque Mondiale, le PNUD, la FAO et la Coopération française - ont apporté pour la préparation et la tenue de cette Consultation Sectorielle, nous a été précieuse. Nous les en remercions. Nous sommes certains que cette aide ne nous fera pas défaut pour la poursuite de l'opération jusqu'à la réalisation.

Sur ce, je déclare ouverte la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural, la Sécurité Alimentaire et les Ressources Hydrauliques.

Je vous remercie.

3.3 - Discours d'ouverture du Délégué de la Coopération Française

Madame et Messieurs les Ministres,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames, Messieurs,

Voilà en effet bientôt deux ans que la Coopération Française associée aux autres Bailleurs de fonds chefs de file, appuie le processus de préparation de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural, la Sécurité Alimentaire et les Ressources Hydrauliques, qui s'inscrit dans la dynamique de la Table Ronde de Genève III de Juin 1990.

Ce processus a abouti à la réunion d'aujourd'hui qui va nous permettre un large échange de vues, qui s'annonce fructueux au vu de nombreux éléments positifs, parmi lesquels on peut citer :

- la méthodologie choisie, qui a largement fait participer les cadres nationaux à la réflexion sectorielle, notamment lors du séminaire à mi-parcours de juin 1993 qui a permis la validation et l'internalisation des éléments de diagnostic et de stratégie proposés ;
- la cohésion des Bailleurs de fonds, qui s'est traduite par un soutien coordonné au cours des différentes étapes ;
- la qualité du travail accompli dans un contexte difficile, qui ressort de la lecture de l'ensemble des documents qui nous ont été présentés.

Ainsi il apparaît que l'aide de la Coopération Française a été particulièrement bien valorisée, ce qui correspond tout à fait au souci d'efficacité et d'obligation de résultat, récemment rappelée par Monsieur Michel Roussin, Ministre de la Coopération, lors de sa visite au Tchad.

Je voudrais rappeler en quelques mots les principales orientations stratégiques de notre politique de coopération en matière de développement rural, dont l'objectif prioritaire consiste à aider les économies africaines à retrouver le chemin de la croissance.

Cela ne peut se faire sans un développement durable du secteur agricole qui passe au niveau national, par le désengagement de l'Etat des fonctions s'articulant sur :

- d'une part, le recentrage du rôle de l'Etat sur les missions authentiques de service public, avec pour corollaire le renforcement des moyens consacrés à ces missions de base, telles que la définition des politiques agricoles, la mise en place de cadres réglementaires rénovés, la recherche, la formation, etc.
- et, d'autre part, la professionnalisation des acteurs du monde rural, qu'ils se situent au stade de la production, de la transformation ou de la commercialisation. L'objectif final de cette démarche étant l'instauration d'un dialogue permanent entre les pouvoirs publics et les représentants légitimes des producteurs au niveau de la définition des politiques agricoles et du suivi des filières sur un mode interprofessionnel.

Par ailleurs, au plan régional, l'objectif prioritaire de la Coopération Française reste l'intégration régionale qui passe notamment par l'harmonisation des politiques nationales assurant au niveau des Etats une cohérence suffisante entre les impératifs des marchés intérieurs et le développement des échanges internationaux.

Au Tchad, la mise en oeuvre de cette politique accorde la plus large part au développement du monde rural et de ses acteurs : paysans, éleveurs, organisations professionnelles, collectivités locales.

Les orientations sectorielles à moyen terme telles qu'elles ont été élaborées conjointement avec la Caisse Française de Développement reposent sur certaines options qui sont :

- un rééquilibrage judicieux de nos moyens au bénéfice des zones sahéliennes et sahariennes,
- une décentralisation effective sur le terrain des projets de développement qui doivent enfin associer les bénéficiaires à tous les stades de leur réalisation (conception, exécution, évaluation),
- une utilisation accrue des services d'opérateurs indépendants qui nous paraissent constituer un élément clé pour une meilleure efficacité des actions que nous finançons.

Au cours des deux jours qui viennent, je souhaite que nous ayons l'occasion d'approfondir nos échanges et de valider les options consensuelles sur la base desquelles les programmes à venir seront établis.

Je vous remercie.

3.4 - Discours d'ouverture du délégué de la Banque Mondiale

Monsieur le Président

Madame et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les invités,

Vous me permettez tout d'abord de vous exprimer au nom de la Banque Mondiale toutes nos félicitations pour l'organisation de ces assises. Ceci d'autant plus que nul n'ignore ici qu'il a fallu, dès la prise de décision de la tenue de cette consultation, faire face à de nombreuses difficultés d'ordre organisationnel et aussi pour la mobilisation des financements extérieurs. L'essentiel a été que le défi lancé aux cadres nationaux de piloter la mise en oeuvre de cette importante initiative a été largement tenu.

Monsieur le président,

La tenue de cette rencontre témoigne de l'intérêt que votre gouvernement accorde au développement rural dans ce pays. Elle illustre également votre volonté de renforcer le dialogue constructif avec vos partenaires extérieurs. Cela est d'autant plus important qu'à présent une attention particulière doit être portée aux défis à relever par le secteur rural de l'économie tchadienne.

En effet, cette Consultation Sectorielle intervient à une période marquée par trois défis majeurs. Premièrement, une allocation de plus en plus judicieuse des ressources internes et externes mobilisables en faveur du secteur rural est impérieuse, eu égard à la sévérité des contraintes financières actuelles. Deuxièmement, la nécessité pour le Tchad de tirer profit de l'opportunité d'une plus grande intégration sous-régionale à travers la réforme de l'UDEAC ; cette perspective commande un dynamisme accru des échanges et une compétitivité renforcée sur ces marchés potentiels. Troisièmement, cette rencontre stratégique a lieu à un moment où les ressources rares que représentent les ressources humaines doivent être rationnellement utilisées pour assurer leur contribution effective à un plus grand dynamisme de ce secteur.

Monsieur le Président,

Nous notons avec satisfaction que les documents soumis à notre appréciation, notamment celui sur le diagnostic, prennent bien en compte ces défis qui s'imposent au monde rural tchadien. Toutefois, il n'est pas inutile de souligner ici que les enjeux relevés plus haut exigent une définition claire des priorités dans les interventions à initier et à promouvoir.

A notre sens, ces priorités qui méritent une attention plus soutenue sont l'accroissement de la compétitivité, la promotion du secteur privé et la gestion plus rationnelle des ressources humaines.

En effet, dès maintenant se dessine le contour du contexte régional dans lequel le Tchad va être appelé à se développer et à entrer en compétition. Or, le Tchad a sur ce terrain enregistré beaucoup de retards, bien que ce pays dispose d'avantages comparatifs notamment dans le domaine de la diversification agricole ou de l'élevage. Ce rattrapage requiert des progrès décisifs au niveau de la recherche agro-pastorale, de la formation des agents et des producteurs et de la vulgarisation.

Les réflexions sur lesquelles nous sommes appelés à nous prononcer ont mis à juste titre l'accent sur le rôle du secteur privé dans la valorisation des activités rurales.

Il est évident qu'un environnement dominé par l'instabilité et l'incertitude est peu propice aux investissements privés. Pour augmenter l'efficacité interne des circuits de commercialisation et pour accroître les exportations, il devient indispensable et urgent de créer et de maintenir un climat de stabilité et de confiance pour inciter le secteur privé à agir efficacement et durablement dans ce secteur.

La troisième et dernière priorité, qui nous semble déterminante, est la gestion des ressources humaines. L'exécution de tout programme, de quelque nature que soit, exige que soit rationalisée l'utilisation des hommes. Ceci est d'autant plus nécessaire dans un contexte de rareté relative des ressources humaines.

Monsieur le Président,

Vous conviendrez avec nous, que si la grande majorité des cadres de ce secteur continuent d'être basés à N'Djaména, il serait difficile d'envisager la réalisation des programmes que vous avez retenus. Nous pensons profondément que des analyses et des actions continues en faveur du redéploiement du personnel, de sa formation, de son plan de carrière etc. devraient replacer les cadres et les agents au centre du dispositif de développement rural de manière à accroître leur rendement.

La Banque Mondiale demeure très attentive aux mesures et aux programmes que vous allez arrêter. Les efforts y afférents seront déterminants, nous en sommes persuadés, pour convaincre vos autres partenaires extérieurs à poursuivre leur soutien.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la Banque Mondiale, vous savez qu'elle n'a jamais manqué d'être à vos côtés. Soyez en assurés. Ces priorités qui proviennent de vos propres réflexions cadrent bien avec la stratégie d'assistance de la Banque Mondiale au Tchad. Dans ce domaine particulier, notre stratégie est en effet basée sur l'amélioration de la productivité des producteurs ruraux, la promotion du secteur privé, l'appui aux organisations professionnelles agricoles et à la formation d'une agriculture soutenable assurant une bonne gestion des ressources naturelles. Aussi, comme un des chefs de file des Bailleurs de fonds, elle sera encore là pour vous apporter son appui technique et financier dans la mise en oeuvre de ce nouveau programme sectoriel.

Je vous remercie.

3.5 - Discours d'ouverture du Représentant de la FAO

Excellences Madame et Messieurs les Ministres,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs,

Messieurs les représentants des organisations internationales, bilatérales et non gouvernementales,

Mesdames, Messieurs,

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture est heureuse d'être présente aux côtés du Gouvernement et de ses partenaires, à cette importante consultation sectorielle sur le développement rural, la sécurité alimentaire et les ressources hydrauliques.

Le Tchad est un pays agro-sylvo-pastoral. Ses paysans et l'exploitation de sa terre constituent sa force principale. Le plan d'orientation du Tchad à l'horizon 2000 fait ressortir l'importance primordiale du développement économique et social global du pays. La lecture du dossier préparatoire de cette réunion nous conforte dans cette conviction.

Certes, d'autres moyens de développement prometteurs et attractifs se profilent à l'horizon, et c'est une excellente nouvelle, mais pour l'instant, et même après la mise en oeuvre des ressources du sous-sol, il faudra compter sur le développement rural qui est une valeur sûre à très long terme du pays.

Pour sa part, la FAO en tant qu'agence des Nations Unies spécialisée pour le secteur agro-sylvo-pastoral inscrit son action de coopération avec le Tchad à plusieurs niveaux :

- Premièrement en soutenant la réflexion pour la définition des relations des secteurs développement rural et environnement avec la politique et la stratégie nationale ;
- Deuxièmement en aidant à la définition des politiques d'intervention des services d'appui aux producteurs ;
- Et troisièmement en apportant son appui aux activités productives dans le cadre des programmes et projets sectoriels qui sont articulés à des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, l'intégration des femmes, le développement de la famille, etc.

Dans tous les cas les objectifs fondamentaux définis par le Tchad pour le secteur rural constituent le cadre d'intervention de la FAO en coopération étroite avec les autres partenaires.

Ce cadre d'intervention s'articule autour des axes principaux suivants :

- la planification sectorielle ;
- l'augmentation de la production à travers différentes filières ;
- la mise en oeuvre d'un développement rural durable à travers la préservation et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et la conservation du patrimoine génétique agricole, animal et forestier ;
- la lutte contre la pauvreté en liaison avec un programme élargi de sécurité alimentaire ;
- enfin, le développement des ressources humaines à travers des actions de formation et d'amélioration de la capacité des services de L'Etat.

Je souhaite revenir un peu plus en détail sur les différents aspects qui viennent d'être cités.

Dans son approche du monde rural, la FAO fait de la planification un outil indispensable de développement. Le renforcement des capacités nationales en matière d'étude et de planification dans le secteur rural est un préalable indispensable pour une meilleure maîtrise des contraintes du secteur. Elle y accorde une importance toute particulière, et sa contribution à la préparation de cette réunion en est une illustration.

Et puisque j'évoque la préparation de la présente réunion, permettez moi d'adresser mes félicitations à tous ceux qui se sont associés aux travaux pour la manière exemplaire dont ils ont été organisés et exécutés dans un esprit de totale concertation entre tous les partenaires (et nous savons combien la concertation est un art difficile et périlleux). La qualité des dossiers produits par le Haut Comité Interministériel et la Cellule Technique d'Appui atteste de la validité de la démarche adoptée.

Au cours des deux prochains jours, les partenaires du Tchad auront sans doute toute latitude d'exprimer leurs appréciations tenant compte de leurs approches respectives et le Gouvernement l'occasion d'exposer les voies et moyens par lesquels il entend traduire sa politique en mesures concrètes. Toutefois nous considérons qu'un travail important restera à faire et les efforts pour améliorer la connaissance du secteur devront se poursuivre, avec comme priorités :

- les principaux systèmes de production ;
- l'enquête nutritionnelle et de consommation ;
- la mise en place avec les projets de dispositifs d'évaluation technique, économique et sociologique des actions de terrain et de l'impact de la politique agricole.

Cette dernière tâche pourrait être initiée dès la fin des présents travaux avec la mise en oeuvre d'une Cellule Technique de Suivi qui travaillerait dans le même esprit de concertation qui a animé la préparation, la FAO pour sa part est prête à apporter son concours et son expérience à cette entreprise.

La FAO encourage en priorité l'agriculture et le développement rural durables, comme stratégie à long terme de conservation et d'aménagement des ressources naturelles. Il s'agit de satisfaire à la fois les besoins actuels des populations et ceux des générations futures par des programmes qui ne dégradent pas l'environnement et qui soient techniquement appropriés, économiquement viables et socialement acceptables. Par cette approche elle met un accent particulier sur la préservation de l'outil principal de production qui est la terre, la préservation des ressources et de la diversité génétique, ainsi que la préservation de la qualité de l'environnement par la promotion de la lutte intégrée dans la protection des végétaux et la gestion rationnelle des ressources naturelles et forestières.

A ce point de mon propos, je voudrais évoquer les travaux qui sont en cours pour la préparation de la Consultation Sectorielle sur l'environnement. La FAO soutient le concept de développement rural harmonieux conformément aux recommandations de l'Agenda 21 issu de la conférence de Rio. Elle est prête à apporter son concours au Gouvernement et à ses partenaires pour faciliter l'intégration des travaux des deux consultations sectorielles.

Pour la FAO, la lutte contre la pauvreté et la promotion de la population constituent la finalité de la stratégie poursuivie jusque là aux côtés du Tchad. Elle a assisté le Gouvernement pour la préparation du plan National de Sécurité Alimentaire dont les conclusions sont intégrées dans le dossier de consultation. Dans son concept élargi il constitue l'instrument privilégié de lutte contre la pauvreté en milieu rural dont l'efficacité suppose des conditions préalables :

- la participation de chaque acteur (famille paysanne et urbaine, opérateur économique et Etat) dans le schéma de partage des responsabilités pour la stratégie de sécurité alimentaire ;
- la disponibilité en quantité suffisante de produits alimentaires pour réduire les importations ;
- l'accessibilité des consommateurs aux produits alimentaires grâce à une amélioration des revenus.

Enfin, la FAO soutiendra le Gouvernement dans ses options pour une stratégie de développement rural basée sur une participation populaire. De même, toutes les activités visant à l'intégration des femmes dans le développement et le renforcement de la scolarisation des jeunes ruraux sont dans ses priorités.

Je vous remercie pour votre attention.

3.6 - Discours d'ouverture du Coordonnateur de la Cellule Technique d'Appui

Madame et Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations non gouvernementales

Mesdames et Messieurs les participants

Après deux années de travail intense, au cours desquelles nous avons dû faire face à de nombreuses difficultés, nous voici parvenus à ce rendez-vous tant attendu.

Le Gouvernement a voulu que la préparation de cette consultation sectorielle sur le développement rural, la sécurité alimentaire et les ressources hydrauliques soit exemplaire. Pour cela il a mis en place le cadre institutionnel destiné à assurer une coordination et une mobilisation efficace, celui-ci comprend :

1°) Le Haut Comité Interministériel regroupant les sept Ministres les plus concernés par le secteur ainsi que le Secrétaire Général de la Présidence pour superviser l'ensemble des travaux de préparation ;

2°) La Cellule Technique d'Appui, ou CTA, constituée de onze commissions au sein desquelles toutes les composantes du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement ont pu travailler avec des experts de sept ministères et plusieurs fonctionnaires d'agences internationales. Ce dispositif construit sur une base élargie répondait au souci du Haut Comité Interministériel de parvenir à un consensus sur les orientations à fixer au secteur, au moyen d'une réflexion collective.

L'ensemble du dispositif de préparation était opérationnel en avril 1992, avant que les premières assistances extérieures ne soient mobilisées. Celles-ci ne nous ont pas fait défaut, l'appui matériel a permis de compenser la faiblesse de nos ressources et l'assistance technique a pu nous apporter son expérience et ses conseils méthodologiques tout en s'intégrant dans le cadre de travail dont nous nous étions doté.

Le séminaire national organisé en juin dernier nous a permis d'élargir davantage encore la concertation en faisant participer, en plus des services centraux déjà représentés dans les commissions, les structures de développement vivant les réalités du monde rural sur le terrain, plusieurs organismes jouant un rôle important dans le secteur ainsi que les agences de coopération représentées à N'Djaména.

Comme vous avez pu le constater notre consultation sectorielle ne couvre pas tout à fait le même domaine que notre précédente consultation sur le secteur agro-sylvo-pastoral. Ont été incluses toutes les composantes de l'hydraulique agricole, villageoise et pastorale. En revanche le coton, l'élevage et les forêts ne devaient pas être traités, parce que ces thèmes étaient abordés dans d'autres cadres, nous n'avons pu cependant les ignorer totalement comme vous avez pu le constater en lisant les documents.

Enfin, je voudrais vous rappeler que le titre de notre consultation sectorielle mentionne explicitement la sécurité alimentaire, parce qu'elle est l'une des principales préoccupations du Gouvernement et qu'elle ne pourra se réaliser concrètement que dans le cadre d'une stratégie de développement rural prenant bien en compte cet objectif

Madame et Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations non gouvernementales

Mesdames et Messieurs les participants

Les rapports qui vous ont été transmis sont l'aboutissement des travaux des onze commissions qui se sont déroulés en trois étapes :

- La première qui s'est achevée en janvier 1993, avec la présentation générale des rapports de diagnostic au cours d'un atelier de la CTA.
- La seconde qui s'est terminée avec le séminaire national de juin dernier, au cours duquel un rapport de synthèse, élaboré à partir des onze rapports de diagnostic et des onze rapports d'orientations stratégiques, a fait l'objet de débats pendant trois jours.
- La troisième et dernière étape s'est achevée avec l'édition des quatre volumes qui vous ont été expédiés.

le volume 1 est une synthèse générale,

le volume 2 intitulé "diagnostic et stratégies" est la version amendée et corrigée du rapport qui avait été présenté au séminaire, elle a été utilement complétée par un travail sur les projections de production céréalière,

Le volume 3 intitulé "programme d'action" est le prolongement opérationnel de la stratégie présentée dans le volume 2 ; ce volume 3 est complété par une annexe sur les projets en cours,

Enfin le volume 4 présente le cadrage macro-économique.

Cette consultation sectorielle est l'occasion de faire le point sur la politique pratiquée et sur le programme d'investissement en cours d'exécution, d'évaluer les résultats obtenus, de faire l'inventaire des problèmes, de rechercher, ensemble, les meilleures solutions pour les résoudre et, enfin, de nous mettre d'accord sur les correctifs et les compléments à apporter à ce programme qui, dans ses grandes lignes, avait été adopté en commun lors de la dernière consultation sectorielle de décembre 1986.

Depuis presque une décennie, le secteur développement rural a enregistré de bonnes performances économiques grâce à la conjonction de plusieurs facteurs favorables ; mais, il n'est pas certain que la décennie en cours nous soit aussi favorable. En effet, nous avons à subir la deuxième crise du coton dont les effets se feront durement sentir au cours de la campagne en cours, l'exportation des produits de l'élevage est en nette régression depuis quelques temps et plusieurs facteurs externes ajouteront encore à l'incertitude qui pèse sur l'avenir du secteur.

Cependant nous ne devons pas limiter notre action parce que l'avenir peut apparaître moins favorable, au contraire nous préférons voir plusieurs signes encourageants qui nous permettent d'être raisonnablement optimistes. Nous observons que le monde rural évolue de façon positive, le mouvement associatif s'intensifie, des producteurs saisissent des opportunités, par exemple en développant la culture de l'arachide, en produisant les légumes dont nos villes ont besoin et en plantant des palmiers dans le nord. Une dynamique est en train de naître, nous devons tout faire pour la soutenir et lever les obstacles qui risqueraient de la freiner.

Sans m'appesantir sur le diagnostic, je voudrai souligner que cette consultation sectorielle vient à un moment particulièrement opportun pour examiner ensemble comment nous pouvons renforcer les évolutions positives et réduire les facteurs négatifs au travers d'une politique agricole claire et d'une stratégie volontariste.

Nous avons déjà pu franchir un pas important dans cette recherche au cours du séminaire de préparation de cette consultation sectorielle, une convergence de vue avait pu se manifester sur l'analyse de la situation, sur les contraintes à lever, sur les solutions et les orientations à privilégier. Nous souhaitons, au cours de ces deux jours recueillir votre adhésion à cette analyse, l'enrichir ou la préciser grâce à vos conseils et commentaires avisés et nous mettre ensuite d'accord sur ce qu'il y a lieu de faire, concrètement.

Je voudrais maintenant rappeler quelques unes des orientations stratégiques qui nous apparaissent essentielles pour le développement du secteur.

Comme Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération, Président du Haut Comité Interministériel, nous l'a rappelé, notre stratégie sectorielle s'inscrit parfaitement dans le Plan d'Orientation à l'Horizon 2000 qui propose comme objectifs d'assurer la promotion de la population, d'augmenter la production en modernisant les structures et de restaurer les équilibres économiques et financiers. Les stratégies d'approche, recommandées dans ce Plan, ont pour objet de créer les conditions favorables à l'activité économique en mettant l'accent sur la commercialisation de la production et en régionalisant davantage le développement économique. Les principales options, qui s'appliquent particulièrement bien au secteur développement rural, consistent :

- 1°) à associer les producteurs à leur propre développement,
- 2°) à augmenter, sécuriser et diversifier la production vivrière,
- 3°) à réduire l'insécurité alimentaire,
- 4°) à assurer la protection des ressources naturelles,
- 5°) à promouvoir le développement des échanges par le désenclavement,
- 6°) à améliorer les institutions,
- 7°) à compléter ces orientations nationales par des orientations sectorielles, ce que nous avons fait.

Tout d'abord, je voudrais dire que notre politique est basée sur la responsabilisation des producteurs, ils ont en effet l'entière responsabilité du choix de leurs productions, des techniques de production, de la destination de leurs produits et de leur adhésion à toute forme d'organisation susceptible de résoudre leurs problèmes. Nous devons oeuvrer pour qu'ils participent davantage aux décisions et aux interventions qui les concernent.

Pour cela, nous devons nous appuyer sur un certain nombre de principes qu'il faudra diffuser tant auprès des producteurs eux-mêmes que des agents de terrain, je citerai :

- la libre adhésion des producteurs aux groupements,
- l'autonomie de gestion des groupements,
- la prise en charge des frais de fonctionnement par les membres.

Les agents de notre administration devront, eux aussi, reconnaître l'importance de ces organisations, leur apporter un appui réel en évitant de s'ingérer dans leur fonctionnement. De plus, nous appelons les opérateurs économiques à considérer les groupements comme de vrais partenaires.

La promotion des secteurs privé et associatif se fera par l'amélioration de l'environnement législatif, institutionnel et économique, par l'information et la formation des intéressés, particulièrement des responsables, par le conseil en matière de gestion et la vulgarisation, par l'accès au crédit et, si cela est nécessaire, par des aides à l'investissement pour les groupements qui en justifieraient la viabilité.

Tant que ces secteurs privé et associatif ne seront pas suffisamment organisés et que leur capacité d'intervention ne leur permettra pas de prendre en charge les activités dont la responsabilité leur revient, l'Etat aura la double charge d'assurer la promotion de ces secteurs afin de créer les conditions du transfert de responsabilité et de fournir, en plus des services qui doivent rester publics, les services indispensables au développement rural.

Cela s'inscrit dans la mise en application progressive de l'option que le Gouvernement a déjà prise pour le transfert des activités productives et commerciales vers ces deux secteurs. L'Etat conservera ses fonctions législatives et réglementaires, la définition de la politique sectorielle, la définition et la mise en oeuvre des programmes d'investissement public ainsi que la lutte contre les calamités, notamment l'insécurité alimentaire.

La mise en application des stratégies d'appui qui vous ont été présentées dans le volume 2, implique la redéfinition des missions de chaque service et l'amélioration de leur gestion. Quand la situation l'impose, il faudra procéder à la réorganisation ou la restructuration, opérations que nous sommes déjà en train de préparer pour plusieurs structures, dont l'ONDR, l'ONC, la SODELAC, etc.

Madame et Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations non gouvernementales

Mesdames et Messieurs les participants

Nous sommes persuadés que le développement soutenu de la production du secteur nécessite de consacrer des efforts continus et coordonnés à l'amélioration de la productivité des systèmes de production et à l'élimination des multiples entraves aux échanges et à la commercialisation.

L'amélioration de la productivité est l'objectif principal de beaucoup de nos projets sur le terrain, c'est une oeuvre de longue haleine, mais pour être plus efficace, nous devons à l'avenir cibler davantage nos interventions en fonction des besoins et priorités de chacune des régions. Les schémas directeurs régionaux dont plusieurs sont en cours d'élaboration, seront des guides utiles pour une meilleure sélection des actions à inscrire dans chacun des projets de développement régional afin de tirer le meilleur parti du large éventail de possibilités de production dont bénéficie notre pays.

Avec cette politique nous pouvons espérer un décollage des gains de productivité que l'évolution démographique du pays nous impose. Nous assistons en effet à une diminution régulière du nombre de ruraux par citoyen, autrement dit chaque rural aura à l'avenir davantage de citoyens à nourrir à partir de son propre travail.

Mais l'expérience montre que les gains de productivité sont lents à obtenir, spécialement pour une société rurale qui a trop longtemps souffert d'une absence d'appui au développement. C'est pourquoi il faut ajouter à l'amélioration de la productivité, une action volontariste pour améliorer les échanges, nous sommes persuadés qu'elle pourra entraîner des effets positifs à court et moyen terme.

En effet les possibilités d'accroissement des productions sont conditionnées, dans l'ordre par :

- 1°) l'existence d'un marché pour nos produits nationaux,
- 2°) la bonne compétitivité du produit national sur ce marché,
- 3°) la capacité des opérateurs à saisir ces opportunités,
- 4°) la capacité des producteurs à répondre aux sollicitations des opérateurs.

Tout ce qui peut permettre de diminuer les coûts des produits, à l'aval de la production, est donc susceptible de dynamiser la production, pour peu que l'opérateur puisse répercuter ces diminutions de coûts aux deux bouts de la filière, c'est à dire au niveau du producteur et au niveau du consommateur.

Nous nous sommes déjà attaqués à ce problème avec l'assistance de la coopération américaine, que je tiens à remercier au nom du Gouvernement pour les premiers succès que nous avons pu obtenir grâce à son efficacité.

Nous devons amplifier ce type d'action, l'étendre à tous les produits, je pense notamment aux produits de l'élevage et de la pêche, mais, aussi, aux produits agricoles dont l'exportation pourrait ainsi être renforcée.

Cette politique implique des efforts constants de l'Etat pour lutter contre la fraude massive, mais, aussi, pour améliorer les infrastructures de transport.

Le crédit est un puissant outil pour moderniser les exploitations et leur permettre d'améliorer leur productivité, mais le développement du crédit ne sera durable et viable qu'à la condition de s'appuyer sur de véritables institutions financières rurales, seules susceptibles de garantir la sécurité des dépôts, la continuité dans les opérations de prêts, la bonne appréciation des risques et le professionnalisme dans les opérations.

Je voudrais terminer cet exposé trop rapide sur les orientations stratégiques en revenant sur l'objectif de sécurité alimentaire. Les options retenues pour le développement de la production agricole permettront de réduire encore l'insécurité alimentaire, particulièrement pour les groupes dits vulnérables.

Cependant, cette stratégie ne pourra à elle seule résoudre le problème des groupes en insécurité chronique qui n'ont pas la base productive suffisante. Pour ceux là, il sera nécessaire de faire un effort particulier pour les faire accéder à des moyens de production mini.mas et sans doute aussi retendre les ressorts de la solidarité communautaire.

Alors que la situation alimentaire s'était progressivement améliorée au cours des campagnes précédentes, j'ai pu constater personnellement au cours d'une récente tournée à l'intérieur tous les signes d'un retour à une situation à nouveau déficitaire.

Madame et Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations non gouvernementales

Mesdames et Messieurs les participants

Comme je l'ai dit tout à l'heure nous souhaitons parvenir à un consensus sur la stratégie à suivre et sur la politique à appliquer. Nous aurons alors fait l'essentiel du chemin sur la voie d'une convergence de vue concernant les actions à mener ainsi que les modalités pratiques de l'assistance que vos organisations seront disposées à nous apporter pour les mener à bien.

Des propositions concrètes ont été regroupées dans le volume 3. Il y a d'abord l'ensemble des mesures que nous comptons prendre pour améliorer les conditions économiques et institutionnelles faites à nos producteurs et nos opérateurs. Leur mise en oeuvre sera pour le court terme l'une des priorités de l'action gouvernementale dans le secteur du développement rural, elle ne nécessite pas de moyens financiers à l'exception de quelques appuis spécifiques que nous nous sommes efforcés de maintenir dans des limites modestes.

Ensuite, nous avons relevé une série de correctifs et d'améliorations qu'il conviendrait d'apporter aux projets et programmes en cours, ils sont présentés, commentés et justifiés dans le volume 3, de plus ils ont été reportés dans le fichier des projets en cours que la Cellule de suivi-évaluation du Ministère a mis à jour pour les besoins de cette consultation sectorielle.

Les implications financières de ces correctifs et améliorations seront limitées, puisqu'il s'agit surtout de mettre les projets et programmes en parfaite cohérence avec notre stratégie de développement, en évitant cependant d'introduire des perturbations inutiles. Il s'agira donc dans la grande majorité des cas de nous mettre d'accord sur les modalités pratiques.

Enfin, nous avons ouvert une porte sur l'avenir en dressant l'inventaire des actions que nous devons engager pour le moyen terme. Comme vous avez pu le constater la présentation de ces propositions n'est pas homogène, en effet n'ont été chiffrés que les projets qui avaient déjà fait l'objet d'une estimation crédible dans le cadre d'une préparation de projet. Dans les autres cas, nous sollicitons d'abord votre opinion sur l'opportunité d'envisager ces actions et ensuite votre assistance pour financer leur préparation, c'est à l'issue de cette dernière que nous pourrons avancer un chiffre.

En conclusion, nous attendons de cette consultation sectorielle :

- 1°) l'approbation de notre stratégie de développement assortie de vos commentaires et conseils ;
- 2°) l'approbation de notre politique sectorielle qui est concrétisée par une série de mesures, accompagnée si nécessaire de vos conseils ou remarques, ainsi que des indications sur la contribution que vos organisations respectives seraient susceptibles d'apporter à leur mise en oeuvre ;
- 3°) l'approbation sur les correctifs et améliorations concernant les projets et programmes auxquels vos organisations respectives participent, avec vos commentaires éventuels, ainsi que vos propositions pour leur mise en application ;

4°) des indications éventuelles sur la contribution que vos organisations respectives pourraient apporter aux actions déjà préparées, pour lesquelles des montants sont donc déjà indiqués,

5°) votre accord de principe sur les autres actions que nous comptons mener à moyen terme et la manifestation éventuelle de l'intérêt que vos organisations respectives portent à la préparation de certaines d'entre elles.

Le résultat de nos travaux est le fruit de la mobilisation et de la disponibilité de nos cadres, il est dû aussi au soutien efficace des bailleurs de fonds chefs de files et de la FAO que je remercie chaleureusement au nom de nos paysans et de nos éleveurs. Permettez moi de rappeler, en conclusion leurs contributions :

La Coopération Française a financé 40 hommes.mois de consultants nationaux, 7 hommes.mois de consultants internationaux ainsi qu'une contribution importante à l'équipement et au fonctionnement de la CTA ;

La Banque Mondiale a financé 2 hommes.mois de consultant international, une contribution significative aux dépenses de fonctionnement de la CTA et de reproduction des documents ;

Le PNUD a financé 5 hommes.mois du consultant international "facilitateur", recruté par la FAO, et a pris en charge les dépenses de fonctionnement de la présente réunion ;

La FAO a financé 15 hommes.mois de consultants nationaux ainsi qu'une consultation dans le domaine de la pêche.

Je vous remercie

4 - DEBATS SUR LES MESURES

4.1 - Introduction

Monsieur le Ministre du Plan et de la coopération

Avant d'entamer la discussion sur les mesures, je demanderai à la CTA de les présenter rapidement.

Docteur Bichara, Coordonnateur de la CTA

Le Docteur Bichara fait un bref exposé sur les matrices de mesures présentées dans le volume 1.

4.2 - Débats

M. Alassane Sow, Banque Mondiale

Je vais faire un premier balayage en faisant des commentaires sur la présentation faite par le docteur Bichara.

Une remarque préliminaire : la table ronde est la fin d'un processus long et ardu, mais c'est aussi le début d'un autre processus long et ardu pour sa mise en oeuvre.

J'ai deux questions :

1. La hiérarchisation des mesures reste à faire ; en effet si nous ne sommes pas contre toute la gamme des mesures qui nous sont présentées, nous pensons qu'avec les difficultés tant financières qu'humaines, il sera nécessaire de faire des choix.

Il est nécessaire de prévoir des mécanismes institutionnel et organisationnel pour assurer le suivi de ces mesures ;

Si les mesures sont classées, il sera plus facile de les mettre en oeuvre.

Par exemple, tout ce qui concerne le transport en 3.1A et 3.1B, l'appui aux groupements, le crédit rural, etc. , toute cette gamme se rapporte davantage à la promotion du secteur privé. Le type de partenariat entre le secteur privé et l'État est déterminant, nous sommes plus sur la promotion du secteur privé dans les domaines de la production et de la commercialisation. Avec une telle gestion contractuelle on sera plus dans le vif du sujet qu'avec l'approche filière.

2. En ce qui concerne les activités d'appui aux producteurs, telles que protection des végétaux, encadrement et vulgarisation, recherche agronomique, les mesures proposées sont très pertinentes. Il y a nécessité d'être très clair sur les relations entre protection des végétaux et recherche agronomique et protection des végétaux et vulgarisation. Il faut aussi préciser le rôle de la DPVC dans le domaine de la réglementation et du contrôle des produits. Nous avons des interrogations sur les relations de la protection des végétaux et les autres, notamment en ce qui concerne la promotion et l'animation des brigades villageoises et la lutte contre les grands fléaux. Ces points devront être affinés.

Vous proposez de féminiser une partie de l'encadrement, c'est apparemment très facile, cependant cela ne suffirait pas, parce qu'il s'agit moins de féminiser l'encadrement que de prendre en compte les activités propres aux femmes et de leur permettre d'avoir accès aux services de vulgarisation au même titre que les hommes et les jeunes ; il faut par exemple que sur le terrain les vulgarisateurs viennent à des heures où les femmes sont disponibles

pour les rencontrer et pas le matin comme c'est en général le cas, car à ce moment là les femmes ont d'autres occupations.

En ce qui concerne la pêche, je suis un peu surpris. Les services qui s'occupent de la pêche regroupent 90 personnes qui ne s'occupent que des recettes et de la répression. Les pertes de poisson sont très élevées, de l'ordre de 50% par manque de stockage, par manque de traitements appropriés. Il faut améliorer la manière dont les agents des pêches vont travailler. On ne parle que de réglementation, alors qu'il faudrait augmenter la valeur ajoutée.

M. Jean Bernard Veron de la CFD

Je vais faire une intervention plus générale que ceux qui m'ont précédé.

Je voudrais, tout d'abord, m'associer à ceux qui ont souligné l'excellente qualité du travail qui nous a été remis. Je regrette cependant que certains secteurs n'aient pas été abordés : le coton, l'élevage, la gestion des ressources naturelles.

L'analyse qui nous a été remise est partie de l'analyse des contraintes et en regard des opportunités à saisir. Il faut souligner l'apparition de nouveaux dynamismes sociaux dans les campagnes : le dynamisme des producteurs, le dynamisme des usagers et le dynamisme des collectivités locales. Il faut mettre en place des dispositifs permettant de dynamiser et de favoriser ces dynamismes, de lever les contraintes et de créer un environnement favorable.

Il faut aboutir à une redéfinition du rôle de l'Etat et de son administration sans sousestimer les tâches qui lui reviennent. L'Etat doit se retirer de la production. Il est de plus en plus question qu'il se retire des secteurs d'appui au fur et à mesure que de nouveaux opérateurs apparaissent. Je voudrais ici reprendre une formule connue "il faut moins d'Etat et mieux d'Etat".

A coté de la libération des dynamismes sociaux, il faut des démarches d'accompagnement pour :

1. Premièrement, intensifier les cultures là où c'est possible,
2. Deuxièmement, associer l'agriculture et l'élevage,
3. Et troisièmement, favoriser le crédit et l'épargne décentralisés.

La vulgarisation qui consiste à la transmission d'un savoir doit tendre à être prise en charge par les producteurs et évoluer vers le conseil.

J'adhère à la problématique sur la libéralisation avec cependant une légère restriction : dans les propositions qui nous sont présentées, on pense trop à l'Etat et à l'administration aux dépens des autres opérateurs du développement rural : ONG, groupements, commerçants. On les cite de nombreuses fois, mais comme des sous traitants de l'administration plutôt que comme des partenaires. Nous attachons un grand poids à ce que tous les partenaires soient traités sur le même plan.

M. Hassan Saidi, représentant de l'O.M.M.

Tout le monde sait que l'agriculture au Tchad est très tributaire des aléas climatiques. Or les facteurs climatiques ne sont pas considérés dans ce programme comme élément de base et point de départ pour asseoir le programme. L'agriculture c'est comme un arbre, on attend les fruits, quand la récolte est mauvaise ce n'est pas nécessairement la fleur qui est en cause, c'est peut-être le tronc ou les racines. En protection des végétaux, on parle de

traitements, mais on oublie que ceci est dû aux conditions climatiques, on ignore trop les données climatologiques.

Pour augmenter la production, il faut s'atteler à l'accroissement de la production de données climatologiques et hydrologiques. Un paysan peut perdre s'il plante dès les premières pluies. Si le paysan tenait compte des conditions climatiques, il pourrait choisir les variétés en fonction de ces données.

On parle beaucoup des aménagements hydro-agricoles ; pour l'eau, il est nécessaire de savoir qu'elle existe, on ne peut cultiver que s'il y a de l'eau. Il faut emprunter une voie intégrée. L'O.M.M. avec un financement suisse met en oeuvre un projet agro-écologique pilote à Massakory, Guelendeng, Mailao, Tchendjou et Darda. On produit des informations intégrées directement utilisables par le paysan pour l'aider à conduire sa production agricole. Au début, on a utilisé cette méthode pour déterminer le choix et l'estimation des dates de semis en campagne 1991-1992. Ceci a permis d'augmenter la production de 80%, parce que les informations étaient intégrées. Ceci est donc très important pour augmenter la production.

M. Moustapha Soumaré, UNSO

Je voudrais m'associer à mes prédécesseurs pour souligner la qualité des documents qui nous ont été remis.

J'aborderais trois points.

1. Les aspects concernant la Gestion des Terroirs Villageois montrent que celle-ci est considérée comme une activité à part et nous ne voyons pas son intégration dans la stratégie, notamment comment les mesures s'intègrent dans la GTV. Je crois comprendre que cet aspect serait le résultat de l'articulation avec la consultation sectorielle sur l'environnement.

2. En ce qui concerne la stratégie sur la sécurité alimentaire, je m'associe à ce qu'a dit le représentant de l'O.M.M. Le facteur sécheresse est un élément fondamental dans la série de mesures pour la sécurité alimentaire. Tous les aspects qui concernent la sécurité alimentaire ne sont pas pris en compte dans les documents. Est-ce un oubli ou est-ce volontaire ?

3. Pour les mesures et pour les programmes, on ne voit pas l'ordre de priorité par rapport aux actions en cours. Nous faisons la recommandation de faire en sorte de présenter les mesures et les activités en paquets cohérents.

Madame Anne Williams, USAID

Nous interviendrons sur trois points.

Mais, tout d'abord, au nom de l'agence USAID, permettez moi d'adresser toutes mes félicitations à la CTA pour les documents qui nous ont été remis.

Le développement rural est un sujet complexe qui ne peut être vu qu'à condition que ce soit approfondi.

L'USAID a lu avec intérêt les documents qui abordent la commercialisation selon des facettes diverses. Nous notons qu'il y a un changement dans la politique du gouvernement. L'accent mis sur les rôles respectifs du gouvernement et du secteur privé va dans le sens de la Table Ronde sur le secteur privé tenue l'année dernière. Le Gouvernement a fait des efforts pour comprendre ce rôle. Mais, nous avons noté quelques contradictions, par exemple en ce qui concerne les mesures PC 13, organisation de la filière sésame et PC 10

organisation des professionnels par filière. Nous pensons que ce doit être le secteur privé qui doit s'organiser et non le gouvernement qui doit le faire.

Il existe également une contradiction en ce qui concerne les groupements : on dit que les producteurs sont libres d'adhérer aux groupements, mais que l'on va travailler en priorité avec les groupements. Où est dans ce cas la liberté des paysans de s'organiser ou non ? Le rôle du gouvernement est de faciliter et non d'imposer.

Le document insiste sur le crédit, mais il faut également insister sur l'épargne. Le besoin important en crédit du secteur a été mis en évidence lors de la Table Ronde de l'année dernière. Il ne faut pas supprimer les différents types de crédit qui ont pu voir le jour avec des mesures contraignantes. Il faut faire attention et éviter les réglementations excessives. Par exemple, le crédit informel émerge, il ne faut pas étrangler les quatre ou cinq types de crédit pour les femmes, y compris les tontines. Il faut faire attention à ne pas détruire ce qui est informel. A la page 21 du rapport de synthèse, la formulation de la mesure CR 05 nous inquiète comme d'ailleurs cela inquiète VITA. Il faut choisir entre les banques, les institutions de crédit et les institutions fiscales et financières. Il faut faire très attention. Il faut changer la formulation ou alors mieux expliciter cette mesure.

Nous voudrions également faire une recommandation, peut-être pas sur un point des plus importants, mais qui nous paraît quand même important : la sécurité alimentaire. Si l'on ne parvient pas à la sécurité alimentaire on ne réussira pas à encourager la population à produire pour le marché. La sécurité alimentaire est au centre des préoccupations depuis 1980, opérations de secours, aide d'urgence, rapatriement des réfugiés, etc. Le Tchad a fait beaucoup pour faire face aux calamités. Nous sommes contents d'entendre que le Tchad veut faire une analyse et une réorganisation du secteur. Le CASAU, qui est un mécanisme efficace, doit être appuyé. Quant à nous, qui avons participé à différents comités d'actions depuis 1983, nous avons assisté à toute l'évolution au fil des ans. La transparence des décisions au CASAU a permis d'avoir le support de tous. Nous nous réjouissons que la stratégie de la sécurité alimentaire prévoit l'extension du SAP à la zone soudanienne. Le projet FED a apporté un bon instrument.

Nous sommes favorables à l'étude sur les groupes vulnérables. Ceci pourrait se faire par le BIEP sur des fonds de contrepartie.

L'étude sur la consommation n'est pas citée dans les documents. On a parlé des stocks, mais ce type d'étude est nécessaire pour avoir de bonnes bases.

Des groupes vulnérables existent dans le sud, ils ne sont pas si rares que l'indique le document, il faut aider ces groupes, là où existe l'insécurité, y compris dans le sud. L'USAID est prête à financer une étude sur les groupes vulnérables. Nous manifestons également notre accord sur l'emploi du terme autonomie alimentaire à la place de celui d'autosuffisance alimentaire.

Monsieur Giacomo Durazzo, Communauté européenne.

Je m'associe avec les autres participants pour souligner la qualité des documents qui nous ont été fournis, ainsi que le sérieux de préparation de la table ronde. Ceci ne constitue qu'une première partie du travail peut-être la plus facile. La mise en oeuvre sera plus dure.

Dans l'ensemble, nous appuyons les stratégies proposées. Je voudrais néanmoins aborder quelques points.

En ce qui concerne la mesure PC 04, nous insistons sur la nécessité de proposer un tel système pour que ce ne soit pas le travail des Bailleurs de fonds d'entretenir les pistes rurales, ce qui ne constitue qu'une solution à court terme.

Vous proposez l'organisation de la filière sésame, nous sommes d'accord, mais pourquoi ne pas le proposer pour d'autres cultures intéressantes également.

En ce qui concerne la pêche, la communauté européenne est intéressée par ce secteur. En ce qui concerne la première mesure de ce secteur, il faut promouvoir des retombées économiques pour le Tchad. Il faut souligner que les abus commis ces dernières années sont dû à la législation. Il faut donc une nouvelle réglementation de la pêche et donner plus de poids aux collectivités locales dans ce domaine.

Dans le secteur de l'eau, les rôles de la DOP et de la DHA sont indiqués, mais les compétences respectives de la DHA et de l'ONHPV ne sont pas claires. Il faut définir le rôle et la compétence de ces deux institutions.

Nous nous associons à l'UNSO pour ses remarques sur la GTV. Un aspect très important est celui de l'élaboration du code rural et des problèmes fonciers : on en parle beaucoup, mais on ne l'a pas vu. Nous aimerions savoir où on en est dans ce domaine, quand cela va démarrer, car on bute sur cet aspect dans le domaine de l'hydraulique.

Pour la sécurité alimentaire, nous sommes d'accord avec la position de l'USAID. Nous sommes prêts à soutenir le programme SAP comme auparavant et à l'étendre. Il faut également aborder le problème de l'ONC. Quel est le volume optimal du stock de sécurité ? Quand la réforme de l'ONC va-t-elle se faire ? Nous sommes prêts en tant que communauté européenne à intervenir sur cette restructuration.

M. Philippe Chartier, Coopération Française

Le catalogue des mesures proposées est impressionnant et intéressant. Certaines de ces mesures relèvent de l'information, de l'animation, alors que d'autres concernant des structures, leur rénovation et leur réorganisation avec le transfert des charges de l'Etat ne sont pas assez mises en évidence.

Le rôle de l'Etat est mis en exergue, mais le rôle du secteur privé est peu défini, il faut intégrer davantage les autres opérateurs dans le catalogue des mesures.

Il faut que le Ministère de l'agriculture nous convainque de la faisabilité des mesures.

Nous souhaitons une hiérarchisation des mesures et que les ordres de priorité soient définis, par quoi va-t-on commencer ? La CTA a-t-elle fait une programmation selon un ordre logique ou d'importance ou bien attend-elle que l'ensemble du document soit validé par les bailleurs de fonds à l'occasion de cette table ronde, avant d'aller plus loin ?

Docteur Bichara, coordonnateur de la CTA

Il me revient de vous donner des réponses à vos différentes questions.

Tout d'abord, je répondrais à la Banque Mondiale sur la gestion et la mise en oeuvre des mesures. Nous avons donné deux indicateurs : les services responsables et la date de mise en oeuvre, ainsi que lorsque c'est nécessaire les besoins financiers. Nous attendons des idées de la part des bailleurs de fonds. Comme cela a été dit, cette consultation ne constitue qu'une étape et non la fin du processus.

Mettre les mesures en ensembles homogènes est une opération difficile, mais nous avons traité les mesures sous une forme thématique. On peut maintenant regarder comment les regrouper en ensembles homogènes.

En ce qui concerne les relations entre la DPVC et la recherche agronomique et la vulgarisation, dans le document nous avons surtout insisté sur le rôle de la recherche

agronomique dans la lutte intégrée et de la mise en oeuvre dans ce cadre d'un protocole d'accord entre la DPVC et la RA.

Nous pensons qu'en plus des relations entre la DPVC et la RA, celles entre la DPVC et l'ONDR est indispensable. Le rôle de la DPVC est de former les vulgarisateurs en lutte intégrée et de définir le rôle des paysans, des vulgarisateurs et des ONG. Il faut rappeler qu'on a perdu un tiers de la production du fait des ravageurs des cultures. Je suis d'accord pour le contrôle.

S'il est compliqué d'augmenter le nombre de femmes dans la vulgarisation, il faut commencer. En effet sur 1500 personnes travaillant dans le secteur, il n'existe actuellement que 30 femmes, dont 2 ou 3 vulgarisatrices. Il existe bien des domaines où la présence d'un encadrement des femmes est nécessaire, on peut citer le stockage, la commercialisation.

Vous avez abordé le problème du rôle des étrangers dans le domaine de la pêche. Il fut un temps où la pêche constituait la 3ème richesse du Tchad avec 120 000 tonnes de captures. La structure du ministère rend sa capacité d'intervention très faible. Il n'existe pas à l'heure actuelle de véritable politique de la pêche. Au Lac Tchad et au lac Iro, les produits de la pêche ne sont pas utilisés pour le pays et près de 90% des prises sont faites par des expatriés qui exploitent de façon non maîtrisable les ressources. Il faut une stratégie qui encourage les nationaux tout en augmentant les revenus de l'Etat, ceci implique la possibilité d'effectuer des contrôles. Dans le secteur de la pêche, la formation est un aspect très important. Nous devons donc fixer des stratégies de façon claire comme cela a été fait pour la gomme arabique.

Je répondrais maintenant aux questions de la CFD. Si certains secteurs comme les forêts, l'élevage, etc. n'ont pas été pris en compte dans le cadre de cette Consultation Sectorielle, c'est en accord avec les bailleurs de fonds.

Le dynamisme des populations est réel. On a à faire encore des expériences pour l'auto promotion du secteur privé.

La politique présentée est plus axée sur les administrations en charge du développement rural comme les Ministères de l'agriculture et de l'élevage.

En réponse au représentant de l'O.M.M., nous pouvons dire que nous sommes d'accord avec lui sur le fait que l'agriculture est assise sur les caractéristiques climatiques. Avec la DREM, il est important de définir un projet permettant de mieux prévoir les conditions de l'irrigation. Il y a eu beaucoup de discussions sur la complémentarité de l'irrigation pour les cultures pluviales. Il existe dans le pays trois types d'irrigation : les grands périmètres irrigués qui ont connu de grandes difficultés comme, par exemple l'OMVSD, les périmètres villageois comme ceux suivis par le FED et l'irrigation traditionnelle. Pour les grands périmètres, les principaux problèmes sont les coûts, les charges récurrentes et le suivi. En conséquence, la priorité va vers l'encouragement des périmètres villageois plus maîtrisables. Pour le gouvernement, il s'agit d'encourager également la construction de diguettes, de digues filtrantes et de cordons. L'échange d'informations entre la DREM et la Direction générale du ministère existe.

En ce qui concerne le faible développement de la GTV dans les documents, souligné par l'UNSO, ceci a fait l'objet de longues discussions au niveau de la CTA, mais après concertation avec la CTA chargé de la préparation de la Consultation Sectorielle de l'environnement, il a été décidé que cet aspect devait être surtout traité par l'environnement. Il faut rappeler que ce domaine est très nouveau dans notre pays, des expériences ont été menées au niveau du CILSS, mais nous n'avons pas d'expérience. Nous regardons les résultats des projets tests dans notre pays, menés en particulier par l'UNSO, le FED et la

CFD. Ces aspects seront plus développés dans le cadre de la consultation sectorielle de l'environnement qui doit se tenir en avril-mai.

Nous sommes parfaitement d'accord sur l'importance fondamentale de la sécurité alimentaire, en particulier la sécurité des produits, les cultures pluviales et les cultures irriguées. Ces points ont été largement discutés à la CTA.

Nous remercions l'USAID pour l'important appui de cet organisme dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles.

Nous avons déjà abordé les aspects concernant le rôle du gouvernement posé par la représentante de l'USAID. En ce qui concerne la contradiction relevée dans l'organisation des filières sésame et autres, nous pouvons vous rassurer, il n'est pas dans l'intention du gouvernement de les organiser à la place des producteurs et autres opérateurs. L'Etat doit cependant apporter un appui en ce qui concerne l'information, la vulgarisation, la recherche et la commercialisation. Nous ne voulons pas nous mêler des affaires du secteur privé.

En ce qui concerne les relations entre l'Etat et les groupements, il faut préciser que l'Etat a voulu, par la promulgation de deux textes réglementaires, mettre en place la possibilité de favoriser le développement des groupements. Tous les producteurs ont accès à l'information, même individuellement, nous n'excluons pas les producteurs individuels, mais il est plus facile pour les services d'atteindre le plus grand nombre par le biais des groupements.

Dans le domaine du crédit, il est en effet très important de faire attention, nous sommes parfaitement d'accord pour veiller à conserver des formules différentes. Notre seul souci est de faire en sorte que pour les mêmes paysans il n'y ait pas de contradiction trop importante entre les différentes formes de crédit qui leur sont proposées par les agences, les ONG, etc. Notre objectif est d'inviter tous les opérateurs économiques autour d'une même table afin de les écouter et de proposer des modifications. Il existe beaucoup de crédits subventionnés à l'heure actuelle. Une étude du FIDA a montré que le taux du crédit ne devait pas être inférieur à 12 ou 15%.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, il y a eu en effet des progrès au niveau de la conception et de l'intervention de l'Etat. Le SAP fait un important travail en zone soudanienne. Nous souhaitons une extension de ce projet. On continue avec le CASAU.

Nous enregistrons l'intérêt manifesté par l'USAID pour nous aider à étudier les groupes vulnérables en finançant une étude sur ce sujet. Il est vrai qu'il manque d'études sur la consommation, le PADS commence à le faire, nous sommes intéressés par une telle approche et attendons vos propositions à ce sujet. En ce qui concerne le sud, il n'était pas dans nos intentions de dire qu'il n'existe pas de zones en insécurité alimentaire dans cette région, nous avons seulement souligné qu'il en existe moins que dans la zone sahélienne. Il existe des stocks de sécurité à Doba, à Moundou et à Sarh. La réponse aux besoins de ces groupes se fait par la redistribution de ces stocks. Nous ne perdons pas de vue la zone soudanienne.

En réponse au représentant de la Communauté européenne, nous ne souhaitons pas favoriser l'exportation exclusivement pour le sésame, d'autres produits tels que la gomme arabique ou l'arachide sont également concernés, de même que, peut-être, dans le futur la spiruline. On a parlé du sésame parce qu'il est très demandé en Europe en raison de sa qualité et l'exportation permettrait d'aider la zone soudanienne et aussi des régions comme le Guéra, le Ouaddaï, le Biltine. Il faut souligner que peu de travail a été fait sur le sésame alors que les prix de vente sont de l'ordre de 400 à 500 FCFA le Koro (2 kg).

Nous notons que la communauté européenne est intéressée par le secteur de la pêche.

En ce qui concerne la DOP et la DHA, il faut dire d'abord que la politique de l'eau a été instable avec de nombreux changements de Ministères : l'Agriculture, puis l'Elevage et maintenant les Mines. Il faut cependant essayer d'harmoniser et de fixer les choses, c'est ce que font les textes actuels de la DHA.

La DHA a des pouvoirs programmés, elle doit s'occuper de la politique de l'eau potable au niveau des villes. La DOP doit s'occuper des équipements tels que puits, mares, etc. Il reste que c'est le rôle de la DHA de maîtriser la politique de l'eau.

En ce qui concerne la question posée sur la GTV, j'ai déjà apporté une réponse. Une réunion est prévue sur ce thème au Cap Vert, nous serons très intéressés par ses conclusions.

La question du code rural est délicate. Il est nécessaire d'avoir un système qui soit compatible avec le système traditionnel. Le code forestier a été adopté en son temps en conseil des ministres, mais les décrets d'application n'ont pas été promulgués. Toutes les populations doivent être associées à l'élaboration d'un code rural, il faut que le code soit accepté par tous si on veut qu'il soit appliqué. La réflexion sur ce thème a été amorcée.

Nous prenons bonne note de l'intention de la Communauté Européenne de continuer à appuyer le SAP et son accord pour envisager son extension. Il y a lieu de définir le volume optimal du stock alimentaire de sécurité. Nous comptons sur l'aide de la F.A.O. et du CILSS pour évaluer les besoins. Nous savons que le Niger, avec une population de 8 millions, a un stock de 100 000 tonnes, alors que nous avons seulement 20 000 tonnes, ce que nous estimons insuffisant.

Enfin, nous sommes d'accord sur la nécessité de hiérarchiser les mesures.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Nous attendons de vous bailleurs de fonds que vous enrichissiez ce que nous vous avons proposé. C'est l'objet des échanges et des débats. La hiérarchisation des mesures doit être une réponse au diagnostic.

Au delà du secteur agricole, il y a des mesures qui concernent d'autres départements. Beaucoup de ces mesures sont déjà en cours d'exécution, par exemple dans le domaine routier. Pour d'autres mesures concernant le commerce, il faut regarder ce qui a été fait avec la Table Ronde sur le secteur privé.

Le rôle de la chambre de commerce est important pour donner toute sa place aux opérateurs. Il ne faut pas voir trop de contradictions, l'initiative ne vient pas toute seule. L'Etat quant à lui doit prendre les mesures législatives et susciter des initiatives.

Monsieur Emmanuel Kandem, BIT

Nous vous remercions également pour la qualité des documents que vous nous avez remis.

Mes observations concernent l'organisation et la formation du monde rural. Les coopératives et les groupements concernent l'ensemble de la vie économique.

Pour la formation, le document donne l'impression que seul la DRHFRP doit exécuter ce volet. Nous notons une lacune importante en ce qui concerne la formation à la gestion. Il faut inclure dans le document les éléments sur la formation à la gestion.

La mesure OF 01 qui consiste à "confirmer le Comité de coordination et de suivi des recommandations de la concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif, comme structure nationale de concertation et d'appui aux groupements" peut prêter à confusion. Nous devons rappeler que la création d'une structure de concertation nationale entre les groupements et coopératives est une des composantes du projet BIT/PNUD en cours.

Nous nous associons à l'USAID pour souligner que la rédaction de la mesure CR 05 est dangereuse, il ne faut pas instituer des critères trop rigoureux, il existe un risque que la mise en application telle quelle de cette mesure constitue un frein au développement du crédit. Nous estimons que la tutelle légale doit être plus neutre, la tutelle technique pouvant être assurée par les différents ministères.

Je tiens à insister sur le fait que l'intégration de la formation à la gestion dans les programmes des instituts de formation des techniciens agricoles n'est pas une solution, il faut que ces deux types de formation soient dissociées et que des institutions spécialisées en gestion soient créées dans ce domaine pour apporter un réel appui en gestion.

Madame Coulet, F.A.O.

L'étude du niveau de stock de sécurité est en cours par la F.A.O., le nouveau modèle est en cours de remise en ordre. Les résultats seront donnés début 1994. La F.A.O. donnera un tableau qui tiendra compte du pourcentage de transfert inter régional et des délais d'importation. Selon les calculs préliminaires, le stock de sécurité se situerait dans une fourchette de 20 000 à 70 000 tonnes. Après les calculs définitifs, on arrivera à un chiffre plus précis, mais sous la forme d'un tableau. Le volume définitif résultera d'un dialogue entre les donateurs et les pouvoirs publics.

Nous nous associons à la communauté européenne en ce qui concerne la restructuration de l'ONC. Selon les rapports, le gouvernement devrait prendre une décision avant la fin de l'année.

Monsieur Cyr Mathieu Samaké, Représentant du PNUD

En ce qui concerne la pêche, il faut beaucoup réfléchir à la question de la nationalisation. Ce peut être une catastrophe. Par exemple, dans un pays africain, il existait des personnes bien formées à cette activité, mais elles n'avaient plus la possibilité de se procurer les équipements. Des étrangers venaient et pratiquaient la pêche avec leurs équipements. Ici, au Tchad, les étrangers viennent les mains nues. Quelqu'un les aide. Il faut régler ce problème, par exemple en faisant profiter les nationaux du crédit. La technicité des étrangers doit profiter aux nationaux. Il serait intéressant de prendre contact avec les pays africains où il y a eu des tentatives dans ce sens.

M. Alassane Sow, Banque mondiale

Je reviendrais sur la sécurité alimentaire. Je suis d'accord sur la gestion du stock de sécurité. La sécurité alimentaire est une activité qui implique des aides multiformes. Si on n'est pas en mesure de créer un environnement favorable à la production et à la commercialisation, ainsi qu'à l'accès aux moyens de production, il sera difficile de gérer la sécurité alimentaire.

Madame Anne Williams, USAID

Vous aviez onze commissions, il en manque peut-être une douzième qui aurait concerné la réorganisation du ministère. En effet, dans les documents, on trouve partout la création de comités. On doit réfléchir à l'implication de la vraie restructuration du Ministère si on veut plus que ce qui est programmé. Il faut regrouper tout ce qui concerne la restructuration du Ministère.

Monsieur Hassum Ceesay, PNUD

A la demande du gouvernement, le PNUD a entamé une série d'activités qui devraient aider le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires de développement, de restructurer et redynamiser le secteur public tchadien. A ce sujet, un conseiller pourrait arriver au Tchad dans quelques semaines afin d'effectuer des travaux préliminaires dans le cadre de la restructuration des départements impliqués dans le secteur "agriculture, élevage, hydraulique pastorale et environnement". A cet effet, il sera tenu compte des résultats des études en cours sur la restructuration de l'ONDR et de la SODELAC.

Docteur Bichara, coordonnateur de la CTA

En réponse à la question du représentant du BIT, je dirais que la DRHFRP a la charge de la formation dans les centres CFP. A ce niveau la formation doit être polyvalente, il pourrait donc y avoir un complément pour la formation à la gestion. La DRHFRP peut se rapprocher d'autres organismes de formation.

Je sais que le comité de suivi des groupements a fait un bon travail dans l'appui à ces organisations, dans les documents c'est une proposition qui est faite, pas encore une décision.

Dans le domaine du crédit rural, nous avons en effet indiqué que la tutelle pouvait être assurée par la Banque Centrale et le Ministère des finances. En fait, au Tchad, nous n'avons pas beaucoup de références en matière de crédit rural. Nous pensions qu'il était souhaitable qu'il existe une tutelle technique pour ce secteur. Bien entendu, il nous semble important que les ministères techniques gardent un lien avec les organismes qui font du crédit rural.

En ce qui concerne le stock de sécurité, la réponse a déjà été donnée par Madame Couillet.

Pour l'ONC, nous avons bénéficié d'un appui de la F.A.O. et du CILSS pour la restructuration de cet office. L'étude finale a été envoyée à notre département, il y a deux mois. Nous avons voulu prendre du temps pour adopter une position définitive, mais on peut d'ores et déjà dire qu'une option est prise : l'Etat ne va plus s'occuper de la commercialisation des céréales. Ceci sera du domaine du secteur privé. L'Etat ne s'occupera plus que du stock de sécurité : achat, stockage et distribution. Ainsi l'année dernière nous avons eu à acheter 5 000 tonnes, grâce à l'aide de l'USAID, puis 3 000 tonnes, grâce à la Coopération Française. En ce qui concerne les exigences au niveau de l'ONC, un avis du gouvernement sera donné après une réunion des directeurs.

Nous avons bien entendu l'avis du coordonnateur du PNUD sur le risque de blocage du système en renvoyant les pêcheurs étrangers.

En réponse aux questions de Monsieur Sow de la banque mondiale, nous pouvons dire que la stratégie en sécurité alimentaire est triple : le stockage de sécurité, les groupes en

insécurité structurelle et ceux en insécurité conjoncturelle. Dans le cadre global de la sécurité alimentaire plusieurs voies sont possibles : intensification des cultures dans le sud, extension en zone sahélienne, ainsi que le développement d'autres activités dans le Sahel qui permettraient d'obtenir des revenus pour l'achat de céréales. Toutes ces stratégies sont possibles et complémentaires. Il faut cependant se méfier des risques de résultats pervers.

La restructuration du ministère de l'Agriculture et de l'environnement est en cours. 1991 a été le début du changement par la création des délégations régionales. En réalité, ces changements occasionnent des coûts supplémentaires. Les restructurations pour lesquelles des études ont été faites ou sont en cours concernent : l'ONDR sur un financement CFD, la SODELAC sur un financement Banque Mondiale, l'ONC sur un financement F.A.O./CILSS. Il reste à restructurer le FIR. Le but des restructurations est d'obtenir une meilleure adaptation aux besoins et moyens. C'est un problème difficile et complexe du fait des mariages et divorces des ministères. Il faut voir ce que le gouvernement veut faire.

En ce qui concerne la DHA, la DOP et l'ONHPV, les textes sont clairs :

- la DHA est responsable de la politique de l'eau et de la réglementation,
- l'ONHPV est une entreprise de prestation de services,
- la DOP a été créée dans le cadre du PNE et gère les points d'eau dans le cadre de la planification pastorale : elle organise les éleveurs autour de ces points d'eau.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Après les informations et précisions qui ont été données par la CTA, je voudrais ajouter quelques éléments pour donner une dimension politique. En ce qui concerne la préoccupation exprimée par l'O.M.M. et l'UNSO sur les conditions climatiques et la sécheresse, je pense qu'en effet ces aspects ne sont pas suffisamment pris en compte. Cette année a été mauvaise alors que l'année dernière avait été bonne. Les services de la météorologie travaillent suffisamment avec les services de l'agriculture .

La sécurité alimentaire correspond à nos souhaits et, pour nous, sécurité alimentaire est différent d'assistance alimentaire. Nos souhaits sont que nos partenaires nous aident non en assistance alimentaire mais à gérer la sécurité alimentaire. La délégation du ministère qui s'est rendue dans le Salamat peut dire ce qu'elle y a vu. Nous souhaitons une rapide mise en oeuvre de ce qui peut se réaliser, au moins pour connaître une autonomie alimentaire.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat et des autres secteurs économiques, je fais mienne la démonstration du représentant de la CFD, en ajoutant qu'il faut qu'il y ait un mieux être pour les populations. Nous faisons ce que nous pouvons dans ce sens.

Monsieur le Ministre du Pian et de la Coopération

Le plan d'orientation 2 000 avait manifesté la volonté de l'Etat d'être moins présent. La promotion du secteur privé était le thème de la consultation sectorielle de la fin 1992.

La motivation est la question clef.

Le désenclavement a déjà été traité, par exemple pour l'accès au Salamat il y a une promesse ferme de financement du tronçon Abou Deïa - Am Timan sur 140 kilomètres, c'est le tronçon qui reste à réhabiliter.

Le Docteur Bichara l'a dit, beaucoup d'actions menées par l'Etat sont des actions d'accompagnement. L'Etat doit aider lorsque c'est possible.

La question du crédit rural est vitale, il convient de la traiter de façon très sérieuse. La Banque Centrale risque de classer VITA comme une banque ordinaire. Par exemple, l'UMOA veut inscrire tous les organismes financiers dans des cadres très déterminés. Il faut se rappeler que quand le crédit marche, la production augmente. Il faut faire attention à ce que la législation n'étouffe pas les initiatives.

Une autre question qui a été abordée, concernant la restructuration, il faut donner plus de place aux brigades villageoises dans la lutte contre les ennemis des cultures. Avec la délégation au niveau de la population, il faut se poser la question de ce qui ne sera pas fait par les paysans.

Avec la sécurité alimentaire, on a l'impression qu'il y aura toujours des gens que l'on ne pourra pas aider. Il y a des régions où on ne peut pas faire de l'agriculture ou de l'élevage, et il y a des problèmes culturels.

Le concept de sécurité au niveau national est aussi un concept à considérer. L'appel à l'extérieur est nécessaire pour aider les gens en cas de famine. Il existera toujours des zones où on ne pourra pas atteindre l'autosuffisance alimentaire, c'est à la communauté nationale de les prendre en charge.

En conclusion, nous vous remercions de vos interventions qui nous permettront d'améliorer les textes. Du fait de la présentation des mesures par thème, il est difficile de classer les priorités, mais nous avons proposé des dates de réalisation des mesures. La CTA pourra trouver des présentations répondant aux attentes des participants.

4.3 - Questions complémentaires sur les mesures - Mercredi après-midi

Monsieur Philippe Chartier, représentant de la coopération française

Je vous prie de m'excuser Monsieur le Président, mais avant de passer aux programmes et afin d'avoir la possibilité de mieux vous répondre en ce qui concerne les priorités, je souhaiterais poser encore quelques questions sur les mesures.

Madame Carol Adoum, USAID

Je voudrais, également avoir des précisions sur certaines mesures, en particulier en ce qui concerne le rôle de l'Etat dans le domaine de la commercialisation et dans le secteur industriel, c'est à dire dans les filières économiques et commerciales.

Par ailleurs, pourrait-on avoir quelques précisions sur la cellule qui va suivre la mise en application des mesures ?

Monsieur Philippe Chartier, représentant de la coopération française

Dans la mesure PC 05, il est fait mention de l'application dans toute son intégralité du décret 304/PR/93. J'aimerais savoir ce que cela signifie.

La mesure PC 08 prévoit la création au MAE d'une capacité de suivi des filières agricoles et par ailleurs vous avez prévu la création d'une cellule de suivi des suites de la consultation sectorielle. J'aimerais avoir plus de précisions, envisagez vous deux structures différentes, ou une seule pour les deux fonctions et quels seraient les moyens mis en place ?

Dans le domaine de l'eau vous préconisez la mise en place d'une redevance - EU 04 - et le suivi de la politique de la gestion des points d'eau - EU 05 -. En ce qui concerne les textes actuels existe-t-il des mesures déjà élaborées et que doit-on faire pour les appliquer ?

L'intitulé de la mesure RA 01 est trop succinct pour moi, j'aimerais avoir des compléments d'information. De plus je voudrais savoir si vous avez l'intention de faire de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée ou les deux ?

De même, je serais intéressé à avoir des précisions sur la réorganisation de la DPVC et des relations entre DPVC et ONDR.

Les intitulés des mesures VE 01, VE 02 et VE 03 sont trop courts, il serait préférable d'avoir un éclatement de ces mesures en sous points. D'autre part un calendrier est-il prévu pour la mise en oeuvre de ces mesures ?

Enfin en ce qui concerne la mesure OF 13 sur la politique foncière, les textes existent-ils ? Le problème est-il de faire de nouveaux textes ou d'appliquer ceux qui existent ?

Monsieur Alassane Sow, Banque Mondiale

Je souhaiterais qu'on soit plus concret en ce qui concerne la hiérarchisation des priorités. Je ressens un certain malaise, le travail a été fait sur la base des grands thèmes. Il serait plus facile d'avoir les grands axes complémentaires pour prioriser les mesures. La capacité d'absorption du ministère est-elle suffisante ? Sur le plan économique a-t-on les moyens ? De même, il faut prendre conscience que les ressources humaines sont limitées. Il faut que vous nous démontriez que vous allez pouvoir réaliser ce sur quoi nous nous engagerons. La fixation d'axes prioritaires est un exercice difficile.

Monsieur Giacomo Durazzo, Communauté Européenne

Je voudrais également quelques informations complémentaires sur les mesures. Dans le domaine de l'eau en EU 04, la DHA est désignée comme organisme responsable de ces mesures et page 27 du volume 3, révision des programmes en cours, vous indiquez les mêmes tâches à effectuer par l'ONHPV. Pouvez m'éclairer sur cette contradiction apparente.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Dans la mesure où il n'y a plus de questions sur les mesures et où les réponses que la CTA devra y apporter risquent de prendre du temps, je propose que nous demandions au coordonnateur de la CTA de donner ces réponses demain matin en début de séance. Je voudrais cependant revenir sur la question de monsieur Sow sur les axes prioritaires. On peut traiter le problème par thème dans la mesure où cela concerne tout le pays. Il existe deux types de programmes : intégré ou par filière. Par exemple dans le cas du projet Salamat, il y a 5 ou 6 bailleurs de fonds. Des projets de ce genre existent et dans ce cas il est plus facile de se positionner.

Je vous propose de revenir sur les programmes.

Madame Anne Williams, USAID

Je ne vois pas la relation entre les stratégies, les mesures et les programmes. Par exemple, la mesure PC 07 qui prévoit l'amélioration sur les marchés, notamment par le SIM, ne correspond à rien en ce qui concerne les programmes, aucune mention du SIM n'est faite pour le moyen terme aux pages 26 et 27. Il me semble qu'il existe un désaccord entre les deux.

Docteur Bichara, coordonnateur de la CTA

Notre démarche a consisté à partir des contraintes pour définir les stratégies. Les mesures préconisées visent à lever les contraintes et à permettre la réalisation des programmes. Le

SIM a pour fonction de collecter les informations. Il est financé par le projet DIAPER du CILSS et du FED. et par l'USAID. L'ONC propose un système proche sur un financement des FAO/Pays Bas.

On a indiqué qu'il existait un problème de financement pour le projet SIM et qu'il y avait lieu de rationaliser les ressources de l'Etat par exemple en regroupant les efforts. Peut-être peut-on prévoir un relais par le secteur privé. Notre but est seulement de mieux utiliser les financements.

Madame Anne Williams, USAID

Mais dans ce cas vous devez avoir un programme correspondant ?

Docteur Bichara, coordonnateur de la CTA

Les mesures correspondent aux engagements du gouvernement. Si par la suite, il est envisageable qu'un système comme le SIM peut être pris en charge par la chambre consulaire, on peut éventuellement prévoir un projet d'appui à ce transfert.

4.4 - Réponses aux questions complémentaires - Jeudi 9 décembre 1993

Docteur Bichara, coordonnateur de la CTA

Je vais essayer de répondre aux questions que vous avez posés hier sur les mesures. L'USAID a posé deux questions, en la personne de Madame Carol Adoum, l'une sur le rôle de l'Etat dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles et l'autre sur les informations relatives à une cellule technique de suivi.

Concernant la première question sur le rôle de l'Etat : l'Etat s'occupera :

- de la définition et du suivi des politiques par filière,
- de la législation et de la réglementation des activités commerciales et industrielles,
- et de la tenue des statistiques agricoles.

Concernant la Cellule Technique de Suivi, il s'agit ici d'un besoin en suivi après la Consultation Sectorielle, car la Cellule Technique d'Appui à la consultation sous sa forme actuelle prendra fin avec la fin de la consultation. Il a été suggéré par la CTA de mettre en place une Cellule Technique de Suivi, une équipe légère de deux ou trois personnes autour du Directeur Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, président de la CTA, pour suivre régulièrement les décisions prises à la Consultation Sectorielle. Car la Consultation Sectorielle n'est pas une fin en soi, comme l'ont si bien rapporté certains Bailleurs de fonds, mais une étape importante dans le processus, en principe continu d'élaboration et de suivi de la politique sectorielle et de programmation des investissements. Nous devons tirer les leçons de la précédente Consultation Sectorielle de 1986, où il n'y a pas eu la possibilité de mettre en place un dispositif de suivi. Ceci nous a été reproché par les Bailleurs de fonds, dont le PNUD, qui a exigé une évaluation préalable des acquis de la Consultation Sectorielle précédente avant de commencer celle-ci. Ce qui a été fait.

L'absence d'une cellule de suivi s'est traduite par des retards dommageables dans l'exécution des décisions et la non réalisation des engagements qui avaient été pris au moment de la consultation passée.

Nous voulons aussi que le champ d'action de la cellule ne se limite pas seulement aux suites à donner à des engagements de financement. Il concernera tous les aspects du développement du secteur. Ainsi, le suivi de la Consultation Sectorielle doit prendre sa

place dans le cadre d'autres tâches élargies comme dans le suivi permanent de la politique et du programme sectoriel. Il faudra définir très précisément les attributions de la Cellule Technique de Suivi.

Les moyens de la Cellule seront tout d'abord constitués par la réunion de trois ou quatre cadres très qualifiés, expérimentés et ayant la capacité d'analyse des politiques. La Cellule devra disposer d'un minimum de moyens logistiques tels que véhicules, ordinateurs, reprographie, etc. ainsi que d'un budget minimal de fonctionnement. Sa mise en place peut intervenir dès la fin de cette consultation. Des moyens d'assistance pour un montant de 150 000 \$ sont aussi demandés.

En ce qui concerne la Coopération Française, une série de questions ont été posées par Monsieur Chartier.

Concernant la mesure PC 05, la mise en oeuvre effective des mesures arrêtées pour les produits agricoles, dont l'application du décret numéro 304/PR/93 porte sur la suppression des barrières et des fouilles sur l'ensemble du territoire national à l'exception des barrières implantées sur les frontières avec les pays voisins et les fouilles qui s'y opèrent, ainsi que les barrières de pluie instituées par le Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Le voyage effectué dans les provinces, ainsi que les propos recueillis auprès des populations et des autorités sont très encourageants. Plus de 82 barrières ont été démantelées entre N'Djaména et Abéché et il n'en reste que trois. Les actions de sensibilisation doivent continuer, car ça et là il y a encore des imperfections.

Une autre tracasserie concerne les taxes sur les produits agricoles et les entraves à la circulation des produits agricoles. A la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et du projet AMTT, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a fait une note circulaire numéro 268/MIS/DG/DI/93 du 17 mars 1993 à l'attention des préfets, des sous préfets et des chefs de postes administratifs pour que cessent les taxes sur les produits agricoles. Là aussi, il y a une nette amélioration et les efforts doivent être poursuivis.

La question sur la mesure PC 08, au sujet de la Cellule Technique de Suivi a déjà reçu une réponse précédemment.

Concernant la mesure EU 04, il faut adopter et faire appliquer le principe d'une redevance sur l'eau avec la mise en place de la réglementation. Des études pour la tarification et la mise en application sont prévues dans le Code de l'eau en préparation actuellement. Le montant doit couvrir les dépenses de fonctionnement, d'entretien et de renouvellement des équipements afin d'assurer la pérennité des aménagements sans le recours à l'Etat. Ceci est sous la responsabilité de la DHA.

La mesure EU 05 concerne le suivi de la politique de gestion des points d'eau pastoraux et villageois par la DHA. Ceci dans le but d'identifier les problèmes qui se poseront dans l'application de la politique et d'en déduire les mesures qui s'imposent en cas de dysfonctionnement de la filière en place : recyclage des personnes spécialisées, redynamisation des comités de gestion de l'eau, rappel à l'ordre des fournisseurs d'équipements ou de leurs représentants, etc.

Concernant la recherche agronomique, la mesure RA 01 sur l'adoption du PNLTRA a appelé des éclaircissements. Le PNLTRA est un processus qui a commencé en 1990. A la demande du gouvernement Tchadien, la Banque Mondiale et la F.A.O. ont appuyé ce processus en finançant le coût de l'étude qui a été effectuée par un groupe de 40 chercheurs nationaux de divers organismes : Laboratoire de Farcha, Faculté des Sciences, DRTA, IRCT, INSH, Ministères du Plan, de l'Education Nationale, de la Santé, etc. avec

l'appui d'un consultant F.A.O.. L'étude a été placée sous la coordination du Directeur Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement.

Le document a été finalisé et adopté par le gouvernement. Récemment, le gouvernement a fait des requêtes à la F.A.O. et à la Banque Mondiale pour finaliser l'étude sur le plan des investissements à moyen terme avec le centre des investissements de la F.A.O. Donc nous attendons avec impatience la réponse à notre demande.

Concernant l'option recherche fondamentale ou recherche appliquée, le gouvernement s'est prononcé pour le moment pour la recherche appliquée, à la lumière des faibles ressources financières, matérielles et humaines disponibles.

A propos de la mesure PV 01 sur la réorganisation de la protection des végétaux, l'objectif de la réorganisation vise d'abord à séparer les fonctions administratives, celles de définition de la politique de lutte, de législation et de réglementation de suivi et de programmation, des activités opérationnelles telles que la mise en place du système décentralisé de lutte, la surveillance de l'avertissement et l'intervention contre les grands fléaux. La DPVC conservera les fonctions administratives, alors que les fonctions opérationnelles seront gérées dans le cadre du projet sous tutelle de la DPVC. En réponse à votre deuxième question sur la DPVC, cette réorganisation sera l'occasion de revoir le partage des tâches entre la DPVC, son projet et l'ONDR qui assumera, en principe, l'ensemble des activités de vulgarisation et pourra contribuer aussi à la surveillance et à l'avertissement.

Concernant la vulgarisation, vous avez demandé des précisions sur les mesures VE 01 - élaboration et mise en place d'un système national de vulgarisation, VE 02 - restructuration de l'ONDR, VE 03 - restructuration de la SODELAC.

Pour la mesure VE 01, le système envisagé prendra en compte la diversité des méthodes de vulgarisation, les besoins des différentes régions, les projets existants, les moyens actuellement disponibles, ainsi que les options régionales de production sous la responsabilité de l'ONDR.

En ce qui concerne la mesure VE 02, la restructuration de l'ONDR, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement a lancé une étude pour la restructuration de cet office dont l'objectif est de redéfinir les missions de celui-ci en vue de dégager un nouveau système organisationnel et de déterminer les actions à mener pour réaliser la restructuration. Les difficultés financières et de gestion auxquelles l'ONDR doit faire face donnent un caractère d'urgence à l'opération de restructuration, mais le rôle central que joue l'ONDR, comme instrument de la politique de développement rural, impose de revoir l'ensemble du dispositif d'appui aux producteurs.

Ainsi, la restructuration de l'Office a commencé sous la forme d'une étude financée par la CFD et confiée à un bureau d'études international, la SOFRECO. L'étude s'est achevée après deux missions au Tchad et nous venons de recevoir le rapport qui doit être revu. Les remarques doivent être transmises à la SOFRECO dans un délai d'un mois pour des modifications éventuelles. La prise de décision proprement dite interviendra vers mi - 1994.

Concernant la mesure VE 03, une première étude préliminaire a déjà eu lieu par le bureau de consultants Louis Berger International sur financement de la Banque Mondiale. Les termes de référence de la deuxième phase de l'étude sont disponibles et elle va commencer incessamment.

Concernant la politique foncière et, notamment la mesure OF 13, trois lois, les numéros 23, 24 et 25 du 22 juillet 1967 et leurs décrets d'application (numéros 187 et 188 du 1^{er} août

1967) constituent le code domanial et foncier du Tchad. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'exploitation du sol, de l'eau, etc. sont de plus en plus fréquents.

Ainsi, le foncier constitue une des principales contraintes, de même le régime foncier des points d'eau n'ayant pas été défini, on assiste à des conflits fréquents. Dans certains cas les textes en vigueur ne sont pas appliqués (cas du droit coutumier), dans d'autres cas, il faut une révision des textes pour permettre aux communautés villageoises d'avoir le droit de gérer les ressources naturelles locales.

Concernant le code forestier, le Ministère du Tourisme et de l'Environnement avait introduit en juillet 1988 un projet de code forestier au conseil des ministres. Ce texte a été adopté, mais aucun texte (ordonnances, décrets) n'est venu confirmer ce fait. Lors d'un récent séminaire entre les acteurs du développement rural, Elevage, Agriculture et Environnement, Hydraulique, etc., il a été décidé de faire préparer un code rural par une équipe pluridisciplinaire avec une large consultation des communautés rurales, éleveurs, agriculteurs, etc.

Monsieur Giacomo Durazzo, Communauté Européenne

La réponse en ce qui concerne les fonctions respectives de l'ONHPV et de la DHA n'a pas été apportée, je souhaiterais être éclairé sur ce point.

Docteur Bichara, coordonnateur de la CTA

J'ai bien noté que le représentant de la communauté européenne estimait ne pas avoir eu de réponse à sa question sur l'ONHPV et la DHA

Nous pensons qu'il n'y a pas de chevauchement entre ces deux organismes. Le point de la page 27 du volume 3 ne concerne que la tarification des pièces détachées. En effet, l'ONHPV a pour fonction, entre autres, d'assurer la maintenance d'ouvrages souvent éloignés des grands centres. Il doit donc fournir les pièces détachées dont il faut définir le juste prix.

Par ailleurs, depuis 1988, le Tchad a adopté une politique d'entretien des points d'eau, c'est le rôle de la DHA.

4.5 - Proposition de modification de la mesure CR 05

Madame Anne Williams, USAID

En association avec le représentant du BIT, je voudrais vous proposer une nouvelle rédaction de la mesure CR 05 sur le crédit rural :

En concertation avec les bailleurs de fonds, les ONG, le Comité de suivi des recommandations de la concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif et les structures d'épargne et de crédit :

- ***déterminer les départements devant assurer la tutelle légale et la tutelle technique, respectivement ;***
- ***déterminer le meilleur régime devant régir les structures d'épargne et de crédit.***

Responsables : MAE, Ministère des Finances et Banque Centrale.

Echéance : 1994

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Nous vous remercions, Madame, de votre proposition et nous amenderons le document selon votre proposition.

5 - INTERVENTION DES BAILLEURS DE FONDS

5.1 - INTRODUCTION - MERCREDI - APRES MIDI

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Vous nous avez demandé de hiérarchiser les mesures, nous avons envie de vous demander de nous préciser ce que vous en pensez vous-mêmes. Nous pourrions reprendre ce point demain matin et écouter vos suggestions.

Maintenant, il nous semble préférable d'aborder le programme. Je demanderai au Docteur Bichara, coordonnateur de la CTA de bien vouloir nous présenter rapidement les programmes proposés dans les documents.

Docteur Bichara, coordonnateur de la CTA

Le docteur Bichara procède à la présentation des programmes qui sont développés dans le volume 3.

5.2 - CFD

En ce qui concerne les programmes, je voudrais tout d'abord indiquer notre participation sur les programmes en cours. Nous envisageons la problématique du développement rural au sens large. Nous intervenons dans deux sous secteurs, le développement rural et l'hydraulique.

Nous finançons le développement rural dans la zone soudanienne. Nous envisageons la pérennité de nos actions par l'évolution du modèle mis en oeuvre. D'un très fort accent mis sur le coton, auparavant, nous sommes passés à une orientation sur l'ensemble du système de production et du producteur considéré d'abord comme producteur de coton, nous avons élargi notre approche à l'exploitant agricole. Notre action se mène à travers l'IRCT et l'ONDR.

Nous intervenons également tout spécialement sur l'hydraulique villageoise et pastorale, nous avons créé en zone soudanienne plus de 450 points d'eau. Nous avons l'intention dans l'avenir d'intervenir aussi dans le BET.

Nous avons l'intention d'intervenir selon de nouvelles approches. Tout d'abord, nous souhaitons passer d'un financement des structures à un financement d'actions ou de programmes. Ensuite, nous souhaitons diversifier les intervenants. Nous avons affaire uniquement au secteur public, mais maintenant, nous souhaitons apporter notre appui à des ONG, des groupements, etc.

Les principaux points d'application de notre intervention sont, au nombre de trois.

Tout d'abord, nous voulons investir dans l'épargne et le crédit décentralisé ou crédit mutuel. C'est une affaire très sérieuse qui demande à être étudiée à fond. Il faut éviter une tutelle trop rigide par l'Administration ou la Banque Centrale.

Nous souhaitons, d'autre part, participer à la diffusion de ce qui est appelé la GTV ou gestion des terroirs villageois qui consiste à la prise en charge de leurs terroirs par les collectivités locales. Enfin, notre intervention continuera dans le domaine de la recherche, mais plus sous l'angle recherche-développement que sous celui de la recherche fondamentale.

Ceci a deux conséquences. Moins que par le passé nous assurerons l'ensemble des besoins en zone soudanienne, mais nous souhaitons élargir notre champ d'action, tant sur le plan des secteurs couverts qu'en couverture géographique. Par exemple, un nouveau secteur où nous voulons intervenir est celui de la commercialisation de la gomme arabique. De même, nous souhaitons intervenir dans l'élevage en zone sahélienne.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

On a parlé de la société civile, mais quelle en est la définition ? Comme l'a dit Engels "le siège premier de la société civile, c'est la famille". Nous sommes donc d'accord pour dire que les familles des agriculteurs et les villages doivent être au centre de nos préoccupations.

Un des services importants qui manquent à nos paysans est le crédit. Nous notons, donc, avec plaisir l'intérêt de la CFD pour le crédit. Dans ce domaine, le Tchad est un des pays le plus en retard des pays sahéliens.

5.3 - Banque Mondiale

Nous partons du principe que dans le secteur agricole, tous les acteurs ont un rôle à jouer. Si un transfert peut se faire de l'Etat au privé, nous ne pouvons qu'approuver.

Nous avons trois types d'interventions.

En premier lieu, la promotion d'une agriculture durable avec une recherche de la compétitivité. Dans ce cadre notre intérêt se porte sur la vulgarisation, la recherche au service des agriculteurs et la gestion des ressources naturelles.

Le deuxième axe d'intervention est la promotion du secteur privé. Dans le projet PNE, il y a un volet promotion du secteur privé dans lequel on ne choisit pas uniquement les vainqueurs, On ne cherche pas à favoriser une filière plutôt qu'une autre. Il faut avoir une définition de la diversification, c'est la capacité des commerçants et des producteurs à saisir des opportunités. Pour cela, il y a lieu de lever les contraintes à la commercialisation, en particulier en limitant les tracasseries administratives dans le secteur du transport.

Nous tenons à vous dire que la Banque Mondiale sera présente, essentiellement sur deux terrains : la recherche et la vulgarisation et les ressources naturelles.

Nous pourrons continuer notre appui à la consultation sectorielle par un soutien à la cellule technique de suivi de celle-ci.

Enfin, nous souhaitons travailler à la promotion de la sécurité alimentaire. Il ne faut pas l'inclure dès le départ en pensant régler l'ensemble des problèmes. Il faut régler d'abord les problèmes des laissés pour compte et, donc, affiner l'approche des groupes réellement vulnérables.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération.

Nous enregistrons avec plaisir vos axes prioritaires d'intervention qui couvrent en fait l'ensemble du secteur. Nous sommes parfaitement d'accord avec vous sur le fait que la sécurité alimentaire est fondamentale. D'ailleurs, la Banque Mondiale a déjà financé des travaux sur ce sujet.

5.4 - Communauté Européenne

Je parlerai, préalablement, du programme en cours. Nous sommes actuellement dans le cadre de la convention de Lomé 4, avec un budget pour le Tchad de l'ordre de 110 millions d'Ecu. C'est seulement en 1996 que nous pourrions engager le deuxième protocole de Lomé 4. Celui-ci sera lié étroitement à deux facteurs. Tout d'abord au respect des droits de l'homme et de la démocratie. D'autre part, le financement dépendra du niveau de consommation des programmes en cours.

Dans le cadre de notre programme en cours, nous retenons tout à fait les suggestions proposées dans le document.

Dans le domaine de l'eau, nous poursuivrons notre programme de construction de puits et de forages dans la zone de concentration.

Dans le domaine de la formation, nous prenons bonne note de l'intégration du personnel féminin et de l'initiation de programmes sur la GTV.

En sécurité alimentaire, nous avons l'intention de poursuivre l'appui au SAP. Nous attendons que le gouvernement se prononce sur la restructuration de l'ONC et du programme de cette restructuration pour éventuellement nous y associer.

Dans l'avenir, nous marquons notre intérêt à participer au développement du secteur de la pêche. Nous pensons qu'il est fortement souhaitable de développer la production nationale. Nous pouvons participer au lancement d'une étude sur ce thème, mais nous souhaitons que d'autres financeurs interviennent également.

Dans le cadre du 6e FED, nos activités se poursuivront dans la zone de concentration, en particulier sur les petits périmètres villageois, en micro irrigation, sur les pistes rurales et dans le domaine de la diversification des cultures maraîchères et fruitières.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Je pense qu'il va falloir éliminer l'idée de zone de concentration. Le 7ème FED a déjà élargi cette zone qui couvre actuellement le Mayo Kébi, le Chari Baguirmi et le Lac. Il faut veiller à ce que dans le domaine de l'hydraulique, il n'y ait pas saturation.

En ce qui concerne la pêche, il faut reconnaître que c'est plutôt la partie tchadienne qui n'a pas réussi à faire quelque chose. Dans l'avenir, nous savons que la F.A.O. va entreprendre une étude sur ce sujet selon les engagements qui ont déjà été pris.

Nous souhaiterions que la communauté européenne envisage de participer à un programme de crédit en dehors de la zone de concentration.

5.5 - UNSO

Je dois d'abord rappeler que l'UNSO a des mandats limités. Nous sommes engagés dans la GTV, la gestion des terroirs villageois. Nous retenons la suggestion du document d'étendre un peu le programme d'action de notre projet et de nous rapprocher du projet FIDA pour harmoniser nos interventions.

Ce matin, j'avais indiqué qu'il était dans nos mandats de soutenir les actions destinées à prévenir les effets de la sécheresse et en atténuer les effets. L'UNSO manifeste son intérêt dans le domaine de la sécurité alimentaire pour appuyer des actions de promotion de la prévention des situations de sécheresse et de renforcement des capacités pour atténuer les effets de la sécheresse sur l'environnement. Ceci reste un sujet d'intérêt important pour l'UNSO que nous développons en lien avec la coopération sous régionale entre certains pays.

5.6 - USAID

Je voudrais, tout d'abord dire que nous allons continuer notre projet sur la commercialisation des produits agricoles. On suivra les évolutions dans le cadre de AMTT, notamment sur les barrières et les taxes. Nous souhaitons également continuer dans la voie de la modification du code d'investissement en ce qui concerne le régime A.

Nous continuerons, également les projets d'Abéché et de Sarh qui sont menés par des ONG que nous finançons.

Dans le domaine du crédit rural, nous continuerons à appuyer VITA.

En ce qui concerne le SIM avec lequel nous travaillons et que nous finançons, nous souhaitons avoir plus d'informations sur ce qu'il deviendra dans l'avenir. Existe-t-il une réelle demande pour les informations diffusées par le SIM ?

Enfin, nous voulons souligner que nous avons le projet de participer au financement de quelques études prévues sur le sésame, l'arachide, les légumes, etc. et d'autres productions pour l'exportation.

Pour le secteur de la sécurité alimentaire, il est possible d'utiliser les fonds de contrepartie pour financer des études sur les groupes vulnérables. Cette année, ces fonds ont surtout été employés à acheter des céréales pour le stock de sécurité.

Nous envisageons dans le cadre du projet AMTT d'organiser en avril - mai un séminaire national sur les marchés intérieurs de céréales.

Dans le volume de synthèse, à la page 27 sous le numéro 51.3, il est question du devenir du CAPAGRI, le Centre d'Appui à la Promotion Agro-Industrielle du projet AMTT. Nous tenons à apporter les précisions suivantes : le CAPAGRI est actuellement une activité pilote pour laquelle l'appui sera terminé à la fin du projet. Nous envisageons une évaluation de ce volet à la fin du mois de mars 1994 pour voir si ce centre doit être maintenu. Le CAPAGRI a trois fonctions essentielles qui sont (1) entreprendre des études de faisabilité et aider à la préparation des dossiers des entrepreneurs nationaux pour des prêts auprès des banques ou autres institutions financières de la place ; (2) servir comme un centre d'informations sur les technologies appropriées existant dans les autres pays du Sahel, en Europe, et aux Etats Unis pour les investisseurs et opérateurs économiques qui souhaitent s'engager dans l'agro-industrie ; (3) renforcer la capacité des bureaux d'études nationaux à répondre efficacement aux besoins des clients existants ou potentiels dans le domaine de l'agro-industrie quand le projet arrivera à terme. Nous pensons que le CAPAGRI ne doit pas entrer en concurrence avec le secteur privé, mais aider celui-ci à être plus efficace. Pour cette raison, le CAPAGRI a, d'ores et déjà, associé les bureaux d'études nationaux dans ses relations avec les entreprises nationales. Si le CAPAGRI doit continuer, il devra devenir un organisme privé.

5.7 - F.A.O.

Le programme de terrain de la F.A.O. est articulé sur la mise en oeuvre de deux types de fonds. Ceux de son budget propre dans le cadre de son programme ordinaire et ceux d'origine extrabudgétaire qui constituent en fait la partie la plus importante en valeur nominale.

Concernant la mise en oeuvre des fonds extrabudgétaires, la F.A.O. continuera de situer son action dans le contexte général de l'approche programme soutenu par le Gouvernement et le Système des Nations Unies et en coordination permanente avec l'ensemble des autres partenaires.

A la lumière des stratégies et mesures examinées au cours de la présente consultation sectorielle, la F.A.O. confirme donc son attention particulière à une approche intégrée complémentaire des activités de terrain des autres partenaires du Tchad. Dans ce contexte, elle privilégiera les avantages comparatifs de chaque zone agro-climatique du pays et inscrira ses actions dans des programmes cadres conformes aux grandes priorités et potentialités de ses zones agro-écologiques avec toutefois une concentration sur la zone sahéenne qui regroupe pour l'instant l'essentiel de nos activités.

Ces centres d'intérêt par rapport aux programmes envisagés au cours de cette consultation sectorielle se résument comme suit :

1. Parmi les actions concourant à l'augmentation et à la sécurisation de la production, il y a la production, la multiplication et la mise à disposition des utilisateurs de semences performantes et adaptées, à travers leurs organisations de base, les groupements et autres associations villageoises. L'élaboration d'un plan national semencier constitue un cadre propice permettant la mise en pratique des différentes étapes de la filière dont la finalité sera de faire des producteurs les acteurs principaux et les bénéficiaires ultimes.
2. L'importance des pertes pré et post récolte confère à la protection des végétaux une importance particulière qui demande une attention soutenue, mais dans l'optique de la lutte intégrée qui allie des méthodes à la portée des producteurs, minimise l'utilisation des pesticides et respecte mieux l'environnement en limitant les effets secondaires des pesticides.

Cette lutte intégrée devra s'inscrire dans le cadre d'un programme de protection des végétaux qui dans sa mise en oeuvre procédera à un partage des tâches et des charges entre : les producteurs, les brigades villageoises et les groupements, le secteur privé, les structures de développement et le service national de protection des végétaux.

Le projet de renforcement de la DPVC, en cours d'exécution avec l'assistance financière du PNUD et des Pays Bas, devra jeter les bases de l'élaboration d'un tel programme de la protection des végétaux.

3. Dans la ligne de sa contribution à la préparation de la présente consultation sectorielle, la F.A.O. continuera de donner son soutien au Gouvernement pour l'élaboration d'une stratégie pour la mise en oeuvre d'un programme complet d'action en matière de pêche qui intègre : la promotion de l'aménagement des ressources, le renforcement du rôle des institutions compétentes, le développement et la mise en valeur de la production nationale, la promotion de l'aquaculture.

Bien sûr, tout ceci tiendra compte du plan d'action régional qui sera élaborée dans le cadre de la CBLT.

4. Pour notre part, la mise en oeuvre d'un plan national de sécurité alimentaire pourrait comporter deux volets : l'application de la restructuration de l'ONC dont le rôle pour l'urgence a été éprouvé, l'identification des groupes vulnérables par une enquête nutritionnelle approfondie pour appuyer les actions d'urgence et aboutir à l'élaboration des stratégies d'intervention en faveur de cette frange de la population tchadienne.
5. Enfin, la F.A.O. est prête à soutenir aux cotés du gouvernement et de ses partenaires les activités visant à soutenir l'identification d'une stratégie d'intégration des femmes dans le développement et la préparation d'un cadre d'application.

5.8 - PNUD

Les propositions de programme et de projet relèvent du domaine de concentration n°2 du 5ème programme du PNUD au Tchad qui a trait au développement des ressources productives et des ressources naturelles et qui se monte à 9 millions de dollars. Le programme actuel est un cycle court dont la fin est prévue en décembre 1995. Dans ce contexte, il est impossible de s'engager au delà, dans la mesure où le terme suivant et le montant ne sont pas connus à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les semences, on va prochainement approuver un projet qui apportera un appui aux paysans semenciers de Gargar. Ce projet sera complété par une participation du FENU pour les investissements lourds en aménagements hydrauliques.

En ce qui concerne le Plan National semencier nous estimons que la proposition vient à point nommé, car l'absence d'un tel plan handicape sérieusement le développement du secteur. Ce type d'activité est du domaine normal d'intervention du PNUD. Nous sommes prêts à nous associer avec un donateur pour concevoir ce plan.

Concernant la sécurité alimentaire, nous confirmons que le projet d'assistance à la sécurité alimentaire dans le Guera, cofinancé avec le FIDA, a été approuvé. Il connaîtra un début d'exécution sous peu, le séminaire de lancement se tiendra dans les prochains jours. Une évaluation des résultats est prévue après deux ans de fonctionnement pour voir la viabilité de l'opération sous la forme prévue actuellement.

Le PNUD est en train de lancer avec le BIT, un projet de développement des institutions coopératives à la base pour alléger la pauvreté. L'assistance préparatoire en cours vise à formuler un programme cadre pour le mouvement coopératif et associatif.

Nous voudrions souligner que l'intégration du CETIMAF dans la phase d'assistance préparatoire de ce projet a uniquement pour but de regrouper les tisseuses au sein d'un groupement d'intérêt économique indépendant et autonome sur le plan financier. Celles-ci ont maîtrisé toutes les technologies mais rencontrent des difficultés pour la commercialisation. Le projet les aidera à surmonter ces difficultés. Nous ne pensons pas que la création d'un projet CETIMAF bis apporterait quelque chose, sinon de refaire de ces femmes des ouvrières.

En ce qui concerne la place de la femme dans le développement, nous rappelons que lors de la Table Ronde de Genève 3 en mars 1992 et des consultations sectorielles de 1992 et de 1993, le thème "femme" a été considéré comme un thème trans - sectoriel. Il n'a donc pas été prévu de consultation spécifique. Pour matérialiser toutes les propositions qui ont été faites, le PNUD sur des fonds hors programme a entrepris une étude exhaustive couvrant tout le pays. Il a été procédé dans une première étape à une compilation de toutes les études existantes sur les femmes au Tchad ; plusieurs équipes ont entrepris des enquêtes sur le terrain. Au cours de la prochaine étape, nous nous proposons d'organiser

un séminaire national pour recueillir les avis, afin de dégager une stratégie et des programmes d'actions.

La stratégie sera conforme aux stratégies sectorielles déjà existantes et, notamment à celle de cette consultation. Ensuite, on réunira les bailleurs de fonds vers la fin du premier trimestre 1994 pour voir qui peut faire quoi. D'autre part, le PNUD et la F.A.O. vont entreprendre une étude sur l'intégration des femmes dans le monde rural qui complètera les résultats de l'étude principale.

Dans le domaine du crédit rural, le PNUD a apporté une assistance à VITA dans la zone de Moundou où il existe une forte demande en crédit. Dans ce cadre nous finançons une étude sur l'épargne et le crédit en milieu rural. Elle sera réalisée au cours du premier trimestre de 1994. Nous sommes en contact avec la CFD pour harmoniser nos interventions. A titre indicatif, le FENU a manifesté un intérêt pour participer au lancement d'une opération épargne et crédit au Tchad.

Dans le domaine des ressources en eau, nous sommes à la fin de la 3ème phase du projet AGRHYMET. Le programme national du Tchad a été conçu après la réunion du CILSS à Niamey en 1992. Au cours de laquelle avait été décidé la mise en place d'un programme régional dit AGRHYMET. Ce programme n'est pas isolé, mais s'inscrit dans le cadre d'une stratégie des pays du CILSS. Le PNUD marque son intérêt pour appuyer le gouvernement dans ce domaine, si le budget de 4 millions de dollars est totalement bouclé, car il n'est pas possible de financer seulement une partie, le programme formant un tout non dissociable.

Dans le domaine institutionnel, après la fusion des deux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement et compte tenu des liens intrinsèques qui existent entre ces deux ministères, un consensus s'est dégagé pour réaliser une seule étude sur les aspects institutionnels. Le PNUD voudrait proposer au Gouvernement que l'étude soit envisagée dans le cadre de la réforme globale de l'administration et qu'elle concerne l'ensemble des départements s'occupant du monde rural dans son sens le plus large. Les étapes de cette étude pourraient être les suivantes : 1. Etat des lieux, 2. Formulation des termes de référence, 3. Réalisation de l'étude proprement dite. Cette étude devra prendre en considération toutes les études déjà faites ou en cours, en particulier celles de la SODELAC et de l'ONDR.

En ce qui concerne le suivi de la consultation sectorielle, conformément au mandat confié au PNUD, nous sommes interpellés pour répondre favorablement à l'appel qui est lancé. L'état des finances du programme n'étant pas très bon, nous pourrions prendre une décision définitive après la revue annuelle de notre programme sous votre patronage, Monsieur le Ministre du Plan, les 13 et 14 décembre prochains.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Nous sommes bien d'accord avec vous qu'il y a lieu de trouver la bonne formule pour assurer le suivi de cette Consultation Sectorielle.

5.9 - O.M.M.

Je souhaiterais apporter quelques informations complémentaires sur le Programme national AGRHYMET. Ce programme constitue la composante nationale d'un programme régional plus vaste appelé "Programme AGRHYMET", couvrant les 9 pays du CILSS avec un Centre régional basé à Niamey.

Le programme régional qui entre dans sa 4ème phase, est exécuté, depuis 1975 par l'OMM avec la FAO comme agent associé. Il sera financé par le PNUD, la France, l'Italie, la Suisse

et l'USAID. L'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont également participé au financement de ce Programme.

Le Programme National AGRHYMET dont un document est disponible auprès du PNUD, vise d'abord à mener une action intégrée concrète pour fournir aux paysans des conseils agrométéorologiques, afin de les aider à mieux conduire leurs activités agricoles quotidiennes. Les conseils sont fournis aux paysans par l'intermédiaire des vulgarisateurs et des encadreurs ou directement lors des sorties sur le terrain des membres du Groupe de Travail pluridisciplinaire qui se réunit tous les 10 jours pour la production de ces conseils. Ce groupe de travail est composé de représentants techniques et scientifiques de tous les services nationaux concernés par le développement agricole.

Dans le cadre de ce programme :

- La Suisse finance un projet pilote pour l'application de l'agrométéorologie à l'augmentation de la production agricole pour un montant de 376.000 \$ E.U., couvrant les zones de Darda, Mailao, Massakory, Tchendjou, et Guelendeng.

- L'Italie finance la fourniture d'équipement d'observation et de télécommunication pour un montant de 300.000 \$ E.U. environ.

- Le centre AGRHYMET, avec l'aide de la France et de l'USAID, fournit des informations satellitaires et les logiciels y relatifs pour le suivi de la production agricole et des pâturages, des lacs et des mares, pour un montant de 300.000 \$ E.U. environ.

Il reste donc à couvrir un montant de l'ordre de 3 millions de dollars pour financer l'ensemble du programme national.

L'O.M.M, quant à elle, pourra octroyer des bourses de formation et fournir des équipements dans le cadre de son Programme de Coopération volontaire. Elle apportera surtout son appui scientifique et technique".

5.10 - Coopération Française

Sur le plan général, nous pensons qu'il y a lieu de diminuer l'écart entre les politiques affichées et les politiques réellement menées.

Nous apportons un appui spécifique aux organisations du monde rural pour qu'elles puissent cogérer les aides au développement dont elles peuvent bénéficier, notamment en ce qui concerne la vulgarisation, la recherche, la formation, etc.

Les priorités de la France dans le secteur rural sont les suivantes :

- Le rééquilibrage des moyens mis à la disposition du Tchad pour renforcer les zones sahélienne et saharienne, en veillant à ce que ce ne soit pas au détriment de la zone soudanienne.
- La décentralisation des projets.
- L'appui aux acteurs non gouvernementaux du développement.

Nous ajoutons à ceci l'obligation de résultats qui est pour nous un point fondamental. La traduction de ce point en ce qui concerne le Tchad est que nous ne continuerons à apporter notre soutien que sur la base des évaluations des projets. En effet, la Coopération Française n'est plus en mesure d'assurer la reconduction automatique de certains projets comme cela était le cas auparavant, sans tenir compte des résultats obtenus. Il ne s'agit

pas d'un désengagement des projets, mais d'apporter un soutien aux actions qui "marchent".

Il existe une convergence très nette avec la CFD. Ceci ne saurait vous surprendre dans la mesure où nous constituons les instruments de la même politique.

Nous devons souligner notre intérêt à apporter un appui au processus de suivi de la consultation sectorielle.

Enfin, je dois quand même vous dire que je n'ai pas trouvé toutes les réponses à mes questions dans l'intervention du coordonnateur de la CTA. Ceci pourra être l'objet de discussions ultérieures avec lui.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Je remercie le représentant de la Coopération Française de son intervention. Nous sommes parfaitement d'accord avec vous pour procéder aux évaluations des projets et pour ne poursuivre que les actions viables.

L'intervention de la France couvre actuellement l'ensemble des domaines du secteur rural : production, commercialisation, sécurité alimentaire, organisations de base, formation, etc. Nous souhaitons que cela continue dans l'avenir.

5.11 - FIDA

Je regrette de ne pas avoir eu les documents à temps pour pouvoir les lire. Je tiens cependant à m'associer aux autres Bailleurs de fonds pour souligner leur qualité, même s'il apparaît quelques lacunes qui sont aisément surmontables.

Je tiens à vous dire que le FIDA finance actuellement deux projets dans le Guéra et dans le Kanem. Le FIDA est intéressé par les programmes qui comportent des volets sur l'accroissement de la production, la sécurité alimentaire, le respect de l'environnement, la participation communautaire, en particulier à travers les groupements et les groupes cibles femmes et jeunes.

Nous serons amenés à vous donner plus de précisions dans la suite du débat.

5.12 - Conclusion de Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Nous tenons à remercier l'ensemble des bailleurs de fonds qui ont pu être présents parmi nous, mais il y a lieu de citer ceux qui n'ont pu se déplacer, mais qui apportent néanmoins des appuis substantiels au secteur rural. Je citerai :

- la BID dont j'ai récemment rencontré le Président et le Fonds de l'OPEP,
- la BADEA qui intervient dans la Préfecture du Lac et qui apporte son soutien à la COTON TCHAD
- le Fonds d'Abu Dabhi qui a mené une importante mission récemment en vue d'une intervention dans le domaine de l'eau,
- la BDEAC qui intervient également dans la préfecture du Lac,
- les Fonds Koweïtien et Saoudien

- enfin, la BAD qui actuellement finance une étude du schéma directeur de la zone soudanaïenne ; nous nous attendons, dans l'avenir, à une importante intervention de la BAD dans le secteur rural.

Beaucoup de ces organismes ont des actions très importantes dans le secteur rural.

Nous allons clore ce débat et nous vous proposons de nous retrouver cet après-midi pour la synthèse de nos travaux.

6 - SYNTHÈSE

Madame et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et non gouvernementales,

Mesdames et Messieurs les participants

A l'issue de cette consultation sectorielle sur le Développement Rural, la Sécurité Alimentaire et les Ressources Hydrauliques, j'ai l'honneur de vous présenter la synthèse de nos travaux et de nos débats qui ont été intenses et fructueux.

Je voudrais tout d'abord souligner l'unanimité des appréciations portées sur la qualité des documents préparés pour cette consultation sectorielle et vous dire combien l'ensemble des membres de la CTA a été sensible à cet hommage rendu à leur mobilisation et au sérieux de leur travail. Cela nous paraît être un gage de réussite pour la mise en application du programme d'action que nous vous avons présenté. Plusieurs participants ont noté le gros effort fait pour formuler le rôle du Gouvernement et ont approuvé les priorités rattachées au crédit et à la sécurité alimentaire. Plusieurs questions et demandes d'éclaircissement ont fait l'objet de réponses de la part de la CTA.

En outre de nombreux commentaires nous permettrons d'améliorer notre programme d'action, tout particulièrement pour les mesures. Permettez moi de les passer rapidement en revue, avant de faire la synthèse des déclarations de chacune des délégations.

Comme plusieurs d'entre vous l'ont noté, ce programme d'action comporte un nombre impressionnant de mesures. Il nous sera donc nécessaire, après cette consultation et confortés par votre adhésion, de les réexaminer afin de les hiérarchiser et de dégager les priorités. Nous réfléchirons, à cette occasion, sur la meilleure manière de présenter et de regrouper les mesures pour la phase opérationnelle. L'objectif est de réaliser d'abord les mesures les plus utiles et les plus faisables en les organisant en paquets cohérents.

Cette hiérarchisation devra tenir compte des contraintes humaines et financières. En effet le processus de préparation long et ardu de cette réunion sera poursuivi par un autre processus encore plus long et plus ardu pour la mise en application des mesures. Il est donc essentiel de poser le problème de la capacité d'intervention et du mécanisme de suivi.

C'est pour répondre à cette préoccupation que plusieurs d'entre vous ont approuvé la création d'une Cellule Technique de Suivi de la Consultation Sectorielle et nous ont fait part de leur intention de nous apporter les appuis nécessaires. Cette Cellule légère de 3 à 4 membres, prendra la place de la CTA qui est un dispositif trop lourd pour la phase opérationnelle, elle devra cependant disposer de moyens logistiques et de l'appui technique suffisant.

La redéfinition du rôle de l'Etat est un thème qui a retenu votre attention, certains d'entre vous, tout en approuvant ce qui a été proposé ont exprimé le souhait qu'un effort équivalent de définition des responsabilités soit fait pour les acteurs de la société civile et que ceux-ci devront être considérés comme des partenaires, à part égale de l'Etat, et non comme de simples sous-traitants de celui-ci.

Le rôle futur de l'Etat a été schématisé par l'expression "moins d'Etat mais mieux d'Etat", à la condition toutefois, comme Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement l'a souligné, que cela se traduise par plus de mieux-être pour les populations.

L'Etat n'interviendra pas directement dans l'organisation des activités productives et commerciales, comme le libellé de certaines mesures pourrait le laisser croire, par exemple quand il est proposé d'organiser la filière sésame, dans ce cas il faut comprendre que l'Etat entend apporter aux opérateurs et aux producteurs les informations utiles pour saisir une opportunité réelle et leur fournir les services dont ils auraient besoin.

D'une manière générale, la question du regroupement de toutes les mesures qui touchent à la réorganisation du Ministère a été posée, elle sera examinée, comme je l'ai dit précédemment, dans le cadre de la hiérarchisation et de l'organisation des mesures.

La définition précise du rôle de chaque composante du Ministère et de chaque organisme public devra, à cette occasion, être clarifiée, comme par exemple le rôle respectif de la DPVC et de l'ONDR. Enfin, les opérations déjà lancées de restructuration, pour l'ONDR, l'ONC et la SODELAC seront les premières étapes de la réorganisation du secteur.

L'apparition d'un nouveau dynamisme social est un fait dominant que vous avez relevé en recommandant que l'on en fasse un élément central de notre politique. En particulier plusieurs mesures présentées par thème pourraient se rapporter à l'appui au secteur privé et associatif et pourraient avoir un plus grand impact si elles étaient regroupées en un sous-ensemble cohérent.

Il y a lieu également dans l'organisation des actions et des programmes de faire davantage appel aux autres opérateurs que services publics : les ONG, les organisations de producteurs, les commerçants, etc. Il faudra établir avec ceux-ci un véritable partenariat.

Le crédit rural a été désigné par plusieurs d'entre vous comme le principal facteur à développer au bénéfice des producteurs et des opérateurs. Il faudra cependant y associer l'épargne qui est inséparable et éviter les réglementations restrictives et excessives. A cet effet la mesure CR 05 sera reformulée de la façon suivante :

En concertation avec les bailleurs de fonds, les ONG, le Comité national de suivi des recommandations de la concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif, les structures d'épargne et de crédit :

- *déterminer les départements devant assurer la tutelle légale et la tutelle technique respectivement ;*
- *déterminer le meilleur régime devant régir les structures d'épargne et de crédit.*

Responsable : MAE, Ministère des Finances et Banque Centrale

Echéance : 1994

Plusieurs interventions ont rappelé qu'il ne fallait pas oublier le fait que le Tchad est un pays sahélien où la sécheresse est un élément fondamental. Le délégué de l'OMM a, à ce propos, donné un premier aperçu sur les résultats encourageants obtenus par un projet d'information agro-météorologique intégrée à destination des producteurs. Il a aussi rappelé que le traitement des données agro-météorologiques pouvait être utile dans beaucoup d'autres domaines : la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification, l'irrigation, la protection des végétaux, domaines qui contribuent tous à la réduction des aléas climatiques.

Des propositions faites dans le document traitent de la gestion des terroirs villageois, ces propositions devraient être intégrées dans les documents en cours de préparation pour la consultation sectorielle environnement. Cela contribuera à l'articulation entre les deux démarches sectorielles qui devrait déboucher sur une organisation commune pour le suivi des deux consultations sectorielles.

Des questions ont été posées sur le degré d'avancement de plusieurs textes législatifs concernant le code forestier, le code rural et les problèmes fonciers. Des réponses ont été données, mais le document en cours de préparation pour la consultation environnement devrait traiter de ces aspects de façon plus précise et plus détaillée.

La place importante donnée dans les documents à la sécurité alimentaire a été approuvée par plusieurs intervenants. L'USAID a profité de son intervention sur ce sujet pour féliciter le Gouvernement d'avoir créé le CASAU qui s'est avéré un cadre efficace de prise de décisions transparentes, cette structure doit poursuivre son action et continuer à être soutenue.

Un autre organisme, le SAP devra aussi poursuivre son action, il faut même envisager son extension dans la zone soudanienne parce que l'insécurité alimentaire existe aussi dans cette zone.

L'idée d'étudier les groupes vulnérables est approuvée, mais il faudrait aussi organiser une enquête de consommation, les chiffres disponibles, comme ceux qui figurent d'ailleurs dans les documents, sont sujets à caution.

Les décisions du Gouvernement à la suite de l'étude de la restructuration de l'ONC sont très attendues. Bien que l'examen du document par les services concernés ne soit pas encore terminé, il est possible de dire que les principales options proposées dans cette étude sont déjà prises en pratique. En revanche la détermination du volume de sécurité est en cours d'étude. La FAO a indiqué qu'elle fournirait au début de l'année 1994 un tableau de volumes variant en fonction des hypothèses faites sur les échanges inter-régionaux et sur les délais d'acheminement de l'aide. Avec cet instrument il sera possible d'aboutir à un accord entre le Gouvernement et ses partenaires.

En ce qui concerne la Sécurité Alimentaire, il a aussi été indiqué que l'amélioration de l'environnement des producteurs était un facteur important.

La pêche a retenu l'attention de plusieurs délégations, ce qui nous réjouit, parce que ce domaine a été trop longtemps délaissé. L'accent devrait être mis sur la valorisation des produits sur le territoire national et la réduction des pertes. Plusieurs délégations s'interrogent sur l'opportunité d'une politique trop orientée sur la réglementation. De plus l'option qui consisterait à nationaliser l'activité est déconseillée, en évoquant des exemples malheureux d'expériences similaires dans d'autres pays. La définition d'une politique pour la pêche passe par la création d'une capacité et par la réalisation de quelques études de base indispensables.

Peu de commentaires ont été faits sur les stratégies de production, on peut cependant citer les recommandations suivantes :

- intensifier les cultures là où cela est possible,
- mieux associer les agriculteurs et les éleveurs,
- ne pas limiter la promotion des exportations agricoles au sésame, il faut penser à la gomme arabique et à l'arachide.

Je terminerai ce bref rappel des débats sur les mesures en mentionnant l'encouragement que vous nous avez fait pour une politique de développement faisant une meilleure place à la femme, mais certains d'entre vous ont tenu à nous faire remarquer que cela serait difficile.

Le rapport sur la consultation qui sera disponible au début de l'année prochaine reflétera plus complètement l'ensemble des débats et des interventions.

Permettez moi maintenant de faire le résumé des interventions faites par chacune des délégations.

(CFD)

En ce qui concerne la CFD, nous avons bien noté que ses interventions se poursuivront dans les domaines agricole et hydraulique, que le financement ne concernera plus comme auparavant les structures, mais plutôt des actions ou des programmes, en particulier le financement pourra concerner non seulement l'Etat, mais également les ONG, les groupements, la société civile et que la CFD a également l'intention d'élargir ses champs d'action sur un plan sectoriel et géographique, en particulier en développant des actions dans la zone sahélienne.

(Coopération Française)

Nous avons bien noté qu'il y a convergence des orientations de la CFD et de la Coopération Française qui est le reflet d'une même politique de Coopération. La Coopération Française a indiqué que ses interventions concerneraient essentiellement : l'appui institutionnel et l'appui aux organisations du monde rural.

Sur le plan des choix de financement, nous notons que la France est désormais tenue à l'obligation de résultats, elle ne poursuivra son soutien qu'aux projets dont les études d'évaluation auront montré l'efficacité. Ses priorités sont:

- le rééquilibrage des moyens mis à la disposition du Tchad de manière à renforcer les actions dans les zones sahélienne et saharienne, tout en poursuivant les actions en zone soudanienne.
- la décentralisation des projets.
- un appui aux acteurs non gouvernementaux du développement.

Enfin, nous apprécions l'intérêt de la France à apporter un appui au suivi de la mise en oeuvre des conclusions de la consultation sectorielle selon des modalités à définir.

(Banque Mondiale)

Les principales priorités d'intervention de la Banque Mondiale telles qu'elles nous ont été présentées sont :

- la promotion d'une agriculture durable.
- la promotion du secteur privé.
- la promotion de la sécurité alimentaire.

Nous avons noté que ses interventions se poursuivront dans les domaines de la recherche et vulgarisation et dans celui des ressources naturelles.

Enfin, comme plusieurs organismes, nous apprécions l'intérêt que porte la Banque Mondiale à appuyer la Cellule Technique de Suivi de la Consultation Sectorielle.

(PNUD)

S'il est difficile pour le PNUD de s'engager au-delà du cycle actuel qui s'achève en décembre 1995, des nouveaux projets sont en cours d'approbation et de démarrage tel que le projet Gargar pour la production de semences, le projet de sécurité alimentaire du Nord Guéra conjointement avec le FIDA, le projet de développement des institutions coopératives à la base avec le BIT, l'assistance à VITA dans le domaine du crédit rural.

Par ailleurs, le PNUD a manifesté son intérêt pour compléter les actions en cours :

- dans le domaine semencier par l'élaboration d'un plan semencier conjointement avec un autre donateur ;
- sur le plan de la femme dans le développement rural, notamment par la mise en oeuvre d'une étude exhaustive sur ce thème ;
- la possibilité de la participation à un financement conjoint de la 4ème phase AGRHYMET ;
- le financement d'une étude institutionnelle sur les départements ministériels s'occupant du monde rural.

Enfin, nous notons que le PNUD est prêt à intervenir pour appuyer la Cellule Technique de Suivi de la politique et du programme sectoriel. Ceci devant être confirmé après la mi-décembre.

(FAO)

En ce qui concerne la FAO, nous savons que la plus grande partie de son intervention est basée sur les ressources extrabudgétaires.

Nous notons sa disponibilité à financer sur ses fonds propres des études ponctuelles et des projets pilotes dans les domaines identifiés par cette consultation. La FAO a confirmé son attention à une approche intégrée complémentaire des activités de terrain des autres partenaires au Tchad, tout en maintenant géographiquement une concentration sur la zone sahélienne. Les principaux domaines pour lesquels la FAO a manifesté son intérêt sont :

- le plan national semencier permettant de faire des producteurs les acteurs principaux de la filière semencière ;
- l'approche lutte intégrée en protection des végétaux dans le cadre du projet de renforcement de la DPVC ;
- la mise en oeuvre d'un programme complet d'action en matière de pêche ;
- la mise en oeuvre d'un plan national de sécurité alimentaire avec l'application de la restructuration de l'ONC et l'identification des groupes vulnérables ;
- l'identification d'une stratégie d'intégration des femmes dans le développement.

(USAID)

L'USAID a manifesté son intention de poursuivre les actions en cours notamment en ce qui concerne :

- le projet commercialisation des productions agricoles et les marchés de céréales complété par un appui aux productions pour l'exportation : sésame, arachide ... ;
- les projets d'Abéché et de Sarh avec les ONG ;
- l'appui à VITA dans le domaine de crédit ;

- le financement du SIM avec éventuellement un renforcement si nous apportons des précisions sur le suivi de cette structure.

L'USAID s'est dit prête à utiliser ses fonds de garantie pour financer, également, les études sur les groupes vulnérables dans le cadre de la sécurité alimentaire, outre l'achat et le transport des céréales dans le cadre du SSA.

(COMMUNAUTE EUROPEENNE)

Les principaux axes d'intérêts qui ont été rappelés par la Communauté Européenne sont :

- les petits périmètres villageois et la micro-irrigation ;
- les pistes rurales ;
- la diversification des productions maraîchères et fruitières.

La Communauté a marqué également son intérêt dans le secteur de la pêche et est prête à intervenir dans ce secteur en vue d'augmenter la production nationale. Elle est également intéressée à intervenir dans le domaine de la sécurité alimentaire en continuant et en élargissant son support au programme SAP et en intervenant dans le cadre de la restructuration de l'ONC.

Enfin, la Communauté souhaite que la promotion de la filière exportation ne se limite pas au sésame exclusivement.

A l'avenir les financements seront liés 1°) au respect des droits de l'homme et de la démocratie, 2°) à la consommation des crédits par les projets en cours.

(UNSO)

L'UNSO nous a confirmé son intérêt dans le domaine de la sécurité alimentaire pour appuyer des actions de promotion de la prévention des situations de sécheresse et de renforcement des capacités pour atténuer les effets de la sécheresse sur l'environnement.

(OMM)

L'OMM qui a pour tâche d'apporter un appui technique et scientifique contribuera à intervenir dans le cadre de la 4ème phase d'AGRHYMET, notamment en menant des actions concrètes pour fournir aux paysans des informations fiables et en appuyant des études sur les eaux de surface.

(FIDA)

Le FIDA nous a confirmé son intérêt pour les programmes d'action en développement rural qui intègrent des actions d'augmentation de la production, de sécurité alimentaire, de respect de l'environnement, de participation communautaire et mettant un accent particulier sur les groupes cibles : femmes et jeunes.

(BIT)

Nous remercions le BIT de nous avoir indiqué son intérêt en poursuivant son action actuelle dans le domaine de l'appui aux organisations de base.

Je voudrai maintenant, au nom de la CTA et des paysans, remercier toutes les délégations pour avoir fait le déplacement à N'Djaména, pour tous leurs conseils et pour le soutien qu'ils ont tenu à nous réitérer pour la poursuite de notre programme.

Je remercie tout particulièrement les bailleurs de fonds chefs de file, le PNUD et la FAO pour leur appui constant et amical tout au long de notre processus de préparation.

Enfin, la CTA remercie le Haut Comité Interministériel et tout particulièrement son président, le Ministre du Plan et de la Coopération, pour sa détermination et son appui à la CTA.

Je vous remercie

7 - ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

7.1 - Monsieur Etienne Alingué de la Banque Mondiale, au nom des bailleurs de fonds chefs de file

Monsieur le président,

Madame et Messieurs les Ministres,,

Mesdames et Messieurs les participants,

Au nom des bailleurs de fonds chefs de file de cette consultation sectorielle et de mes collègues de la Banque Mondiale, j'aimerais vous exprimer tous nos remerciements pour les excellents conditions de travail dont nous avons été assurés. Je souhaiterais également vous faire part de toute notre satisfaction quant à la qualité des échanges qui ont eu lieu sur les aspects "mesures et programmes" traités dans les documents présentés.

Monsieur le Président,

Beaucoup l'ont répété ici : après cette première phase, la seconde reste à engager, celle de la réalisation des engagements, et il convient de le rappeler, ce ne sera pas chose aisée.

Au terme de cette réunion, nous pensons que les axes prioritaires développés dans votre document et ceux qui sous-tendent notre stratégie d'assistance au Tchad se rencontrent. Il s'agit essentiellement de l'augmentation de la compétitivité du secteur rural, l'ancrage du privé dans les activités productives rurales et une meilleure gestion du capital humain.

Nous avons émis quelques réserves sur le nombre de mesures et programmes proposés, sur leur cohérence avec les principaux axes stratégiques, sur la capacité actuelle des structures nationales de les mettre en oeuvre, sur les risques de dispersion de ressources limitées si une sélection stratégique et opérationnelle n'est pas faite.

Au terme de l'intervention du Coordonnateur technique, il semblerait bien que ces réserves aient été constructives. Nous nous en réjouissons.

Monsieur le Président,

Pour ce qui est de la Banque Mondiale, il est exact que, compte tenu d'un certain contexte macro-économique, notre programme actuel est un programme minimum. Mais, rassurez-vous, nous n'excluons pas, au cas où les capacités nationales de gestion feraient preuve de plus d'efficacité, d'intervenir au delà de ce qui est acquis déjà - la vulgarisation et la gestion des ressources naturelles - avec une opération dans le secteur de la petite irrigation privée.

Monsieur le Président,

Je vous réaffirme encore notre ferme volonté à être présents à vos côtés dans la seconde phase et ceci, notamment, lors de l'étape préalable qui consiste à définir et mettre en oeuvre les mécanismes de suivi des résultats de la consultation.

Dès à présent, nous pouvons envisager la mise à votre disposition de certains instruments techniques et financiers existant dans les projets en cours, pour qu'il n'y ait pas de rupture entre la phase de réflexion et celle de l'exécution.

Je vous remercie.

7.2 - Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération

Madame et Messieurs les Ministres,

Madame et Messieurs les Représentants des organisations internationales,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les participants,

Nous voici au terme de nos travaux sur la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural, la Sécurité Alimentaire et les Ressources Hydrauliques.

Les discussions que nous avons eues ont été franches et fructueuses. Le secteur rural dans sa globalité a été reconnu comme la pièce maîtresse du développement économique et social. Un regard rétrospectif sur l'histoire économique du monde nous enseigne que beaucoup de nations ont fondé leur développement sur l'agriculture. Le Tchad présente, du reste, dans ce secteur, des potentialités indéniables et des avantages comparatifs non encore exploités.

En effet, l'exploitation judicieuse et optimale des ressources disponibles apportera des solutions aux problèmes de la Sécurité Alimentaire et favorisera l'exportation de plusieurs produits de l'agriculture et de l'élevage.

Les documents, qui ont fait l'objet d'examen et d'analyse, ont identifié les contraintes handicapant le développement rural, défini les objectifs et stratégies et proposé les mesures et programmes adéquats à moyen terme.

Plusieurs thèmes relatifs à ces derniers -notamment la production et la commercialisation des produits agricoles, la pêche, l'eau et son utilisation, le crédit rural, la formation et la recherche agronomique - ont particulièrement retenu votre attention.

Le gouvernement tchadien enregistre avec satisfaction les interventions pertinentes des partenaires du développement du Tchad sur ces mesures et programmes et les engagements pris pour la poursuite de la Coopération. Il apparaît, à la lumière des observations, qu'il y a nécessité, au regard des ressources limitées et des restrictions budgétaires, d'assurer une hiérarchisation des priorités afin d'éviter le saupoudrage et d'assurer une plus grande efficacité dans l'exécution des projets. Le gouvernement tchadien tiendra le plus grand compte de ces observations pour la finalisation du document.

Qu'il me soit permis de remercier les bailleurs de fonds chefs de file : la France, la Banque Mondiale, le PNUD et la F.A.O. pour leur appui à l'organisation de cette consultation.

Mes remerciements vont également aux autres partenaires du Tchad pour la constance de leur aide à ce pays et, notamment, pour leur participation à la présente Consultation Sectorielle.

Enfin, par la même occasion, je félicite les cadres tchadiens, la CTA en particulier, dont la mobilisation pendant de longs mois a permis l'élaboration des documents qui ont servi de base à nos travaux.

J'exprime le vœu que les efforts des uns et des autres se complètent et participent au développement du monde rural.

Je souhaite un bon retour à ceux qui sont venus de loin et je déclare close la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural, la Sécurité Alimentaire et les Ressources Hydrauliques.

Je vous remercie.